

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du 28 juin 2021

Conseillers communautaires en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 22h15.

Etaient présents :

Audeux : Mme Françoise GALLIOU **Avanne-Aveney** : Mme Marie-Jeanne BERNABEU **Besançon** : Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Annaïck CHAUVET, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT (à partir du 4), M. Olivier GRIMAITRE, M. Pierre-Charles HENRY (à partir du 2), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Laurence MULOT, M. Maxime PIGNARD, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'au 62), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF **Beure** : M. Philippe CHANEY **Bonnay** : M. Gilles ORY **Boussières** : Mme Hélène ASTRIC ANSART **Busy** : M. Philippe SIMONIN **Byans-sur-Doubs** : M. Didier PAINEAU **Chalezeule** : M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Champagney** : M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins** : M. Florent BAILLY **Chemaudin et Vaux** : M. Gilbert GAVIGNET **Chevroz** : M. Franck BERNARD **Châtillon-le-Duc** : M. Fabien PELLETIER suppléant de Mme Catherine BOTTERON **Cussey-sur-l'ognon** : M. Jean-François MENESTRIER **Dannemarie-sur-Crête** : Mme Martine LEOTARD **Deluz** : M. Fabrice TAILLARD **Devecey** : M. Michel JASSEY **Ecole-Valentin** : M. Yves GUYEN **Fontain** : Mme Martine DONEY **François** : M. Emile BOURGEOIS **Geneuille** : Mme Sandrine BOUTARD suppléante de M. Patrick OUDOT **Gennes** : M. Jean SIMONDON **Le Gratteris** : M. Cédric LINDECKER **Les Auxons** : M. Serge RUTKOWSKI **Mamirolle** : M. Daniel HUOT **Mazerolles-le-Salin** : M. Daniel PARIS (jusqu'au 62) **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT **Montferrand-le-Château** : Mme Lucie BERNARD **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA **Nancray** : M. Vincent FIETIER **Noironte** : M. Claude MAIRE **Osselle-Routelle** : Mme Anne OLSZAK **Palise** : M. Daniel GAUTHEROT **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET **Pirey** : M. Patrick AYACHE **Pouilly-Français** : M. Yves MAURICE **Pouilly-les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET **Pugey** : M. Frank LAIDIE **Roche-lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER **Roset-Fluans** : M. Jacques ADRIANSEN **Saint-Vit** : Mme Anne BIHR, M. Pascal ROUTHIER **Saône** : M. Benoît VUILLEMIN **Serre-les-Sapins** : M. Gabriel BAULIEU **Tallenay** : M. Ludovic BARBAROSSA **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD **Velesmes-Essarts** : M. Jean-Marc JOUFFROY **Venise** : M. Jean-Claude CONTINI **Vieilley** : M. Franck RACLOT

Etaient présents en visioconférence :

Amagney : M. Thomas JAVAUX **Besançon** : Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Claudine CAULET, Mme Julie CHETTOUH, M. Cyril DEVESA, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, M. Damine HUGUET, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Yannick POUJET, Mme Juliette SORLIN **Chalèze** : M. René BLAISON **Chaucenne** : Mme Valérie DRUGE **Grandfontaine** : M. Henri BERMOND **Larnod** : M. Hugues TRUDET **Novillars** : M. Bernard LOUIS **Villars Saint-Georges** : M. Damien LEGAIN **Vorges-les-Pins** : Mme Maryse VIPREY

Etaient absents :

M. Jamel-Eddine LOUHKIAR, M. Thierry PETAMENT, Mme Claude VARET, Mme Agnès MARTIN **Braillans** : M. Alain BLESSEMAILLE **Champoux** : M. Romain VIENET **La Chevillotte** : M. Roger BOROWIK **La Vèze** : M. Jean-Pierre JANNIN **Marchaux-Chaufontaine** : M. Patrick CORNE **Merey-Vieilley** : M. Philippe PERNOT **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ **Rancenay** : Mme Nadine DUSSAUCY **Thise** : M. Loïc ALLAIN **Torpes** : M. Denis JACQUIN

Secrétaire de séance : M. Laurent CROIZIER

Procurations de vote :

T. JAVAUX à L. CROIZIER, F. BRAUCHLI à N. SOURISSEAU, C. CAULET à M. ETEVENARD, A. CHASSAGNE à A. BENEDETTO, J. CHETTOUH à F. BAEHR, C. DEVESA à A. POULIN, L. GAGLILOLO à A. POULIN, S. GHARET à A. BENEDETTO, A. GHEZALI à S. WANLIN, V. HALLER à N. SOURISSEAU, D. HUGUET à JE. LAFARGE, JE. LOUHKIAR à L. MULOT, A. MARTIN à K. ROCHDI, C. MICHEL à N. BODIN, MT. MICHEL à F. BOUSSO, T. PETAMENT à L. FAGAUT (à partir du 4), Y. POUJET à N. BODIN, JH. ROUX à M. ZEHAF (à partir du 63), J. SORLIN à S. COUDRY, C. VARET à L. FAGAUT (à partir du 4), R. BLAISON à C. MAGNIN-FEYSOT, R. VIENET à V. MAILLARD, V. DRUGE à P. AYACHE, R. BOROWICK à B. VUILLEMIN, H. TRUDET à D. HUOT, JP. JANNIN à J. SIMONDON, P. CONTOZ à D. HUOT, P. CORNE à C. MAGNIN-FEYSOT, D. PARIS à E. BOURGEOIS (à partir du 63), P. PERNOT à F. PRESSE, N. DUSSAUCY à H. ASTRIC-ANSART, L. ALLAIN à F. TAILLARD, D. JACQUIN à F. LAIDIE, D. LEGAIN à J. ADRIANSEN, M. VIPREY à P. SIMONIN

Délibération n°2021/005723

Rapport n°34 - Rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers assimilés

Rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers assimilés

Rapporteur : M. Daniel HUOT, Vice-Président

Commission : Transition écologique et énergétique, qualité du cadre de vie et développement durable

Inscription budgétaire

Sans incidence budgétaire

Résumé :

Le service public de gestion des déchets est tenu de présenter à l'assemblée délibérante, à titre d'information, son rapport annuel de l'année N-1.

Conformément à la réglementation, des indicateurs de collecte, de traitement et financiers sont inscrits dans ce rapport (annexé à la présente).

Les résultats en terme de production de déchets de l'année 2020 ne doivent pas conduire à déduire des perspectives d'évolution pérenne eu égard à la crise sanitaire. On constate essentiellement une quasi-stabilité des productions de déchets résiduels avec une hausse pour les ménages et une baisse pour les professionnels (cantines, fermeture établissements), une légère baisse des déchets recyclables collectés et des apports en déchetteries.

La redevance moyenne acquittée a augmenté conformément aux besoins budgétaires et aux évolutions tarifaires avec une atteinte de l'objectif de rééquilibrage moyen des montants acquittés selon les typologies d'habitat.

Au-delà des résultats précités, l'engagement des agents a permis de garantir la continuité du service public et de maintenir la relation aux usagers très sollicitée durant le premier confinement.

Enfin, cette année 2020 aura permis de finaliser le déploiement des nouvelles stations de tri aériennes au centre-ville de Besançon : programme d'envergure répondant aux attentes de nos usagers.

A la fin du présent rapport, vous sont également présentées les grandes orientations dans le cadre de ce nouveau mandat.

Conformément à l'article D222-4 du code général des collectivités territoriales, lorsque tout ou partie de la compétence élimination des déchets (collecte et traitement) a été transféré à un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) – ce qui est le cas pour Grand Besançon Métropole et le SYBERT – les éléments du rapport annuel relatif au service public de gestion des déchets sont intégrés au rapport adressé par le président de l'EPCI au maire de chaque commune membre et relatif à l'activité de l'EPCI.

Il est rappelé que Grand Besançon Métropole exerce la compétence « collecte des déchets » sur son territoire et a transféré les compétences traitement, gestion des déchetteries, prévention et compostage au SYBERT.

L'intégralité des compétences et des missions sont développées dans le rapport annuel 2020 annexé à la présente.

I. Les événements marquants de l'année 2020

En 2020, le niveau de production de déchets résiduels est très proche de celui de 2019, alors que depuis plusieurs années on constatait annuellement une baisse de l'ordre de 4%. Derrière cette quasi stabilité, on constate une hausse des productions de déchets résiduels émanant des ménages et une baisse des productions des déchets des professionnels. On observe également une légère baisse des collectes de déchets recyclables et une baisse notable des apports en déchetteries.

L'adaptation des fréquences de collecte des recyclables sur le secteur collecté par notre prestataire et les fermetures puis ouvertures sur rendez-vous des déchetteries ont sans doute influencé en partie les apports. Ce qui est plus certain (constat toujours d'actualité), la fermeture de certains établissements du fait de la crise sanitaire a impacté à la baisse la production de déchets résiduels émanant des professionnels, et a contrario la consommation et la production des ménages ont augmenté du fait du confinement.

Finalisation du programme de modernisation du dispositif de collecte des recyclables en centre-ville de Besançon

Malgré la crise sanitaire, le programme de modernisation des dispositifs de collecte des recyclables (station tri) en centre-ville a pu être finalisé avec l'implantation de 35 stations tri aériennes : augmentation des capacités offertes, amélioration du maillage, ergonomie des conteneurs.

Le résultat le plus notable et le plus attendu est atteint : forte baisse des dépôts sauvages constatés au pied des points d'apport volontaire et une satisfaction des usagers. Dans les années à venir, des stations enterrées seront mises en place au gré des aménagements urbains. La crise sanitaire ne nous permet pas de dresser un bilan confirmé des évolutions de captation de la matière recyclable sur le secteur.

II. Les résultats

A/ Indicateurs de collecte

1. La production de déchets

	Tonnages 2018	Tonnages 2019	Tonnages 2020	Production en kg/an/hab. (évolution 2019/2020)		Tonnages 2008	Production en kg/an/hab, 2008 (évolution 2020/2008)		Moyenne nationale en kg/an/hab. Sources ADEME 2011
OM résiduelles	28 545	27 391	27 336	142	-0,2%	39 842	227	-38%	288
Collecte sélective	13 098	13 171	12 685	66	-3,7%	10 722	61	8%	48
Verre	6 841	6 940	7 045	36	1,5%	5 727	33	11%	29
sous total SPGD	48 484	47 502	47 066	244	-0,9%	56 291	321	-24%	365
Cartons	357	365	330	2	-9,6%	437	2	-15%	1
Textiles	1 021	1 444	985	5	-31,8%	NC			1
Déchetteries SYBERT	39 652	41 627	38 422	199	-7,7%	28 346	162	23%	195
TOTAL	89 514	90 938	86 803	450	-4,5%	85 074	485	-7%	560

2. Les ressources humaines

La Direction Gestion des Déchets compte 117 agents permanents
 6 agents de catégorie A
 12 agents de catégorie B
 99 agents de catégorie C

3. Le parc de bacs sur l'ensemble de Grand Besançon Métropole

50 410 bacs à déchets résiduels
 35 849 bacs recyclables (gamme de bacs recyclables partiellement pucés)
 718 colonnes à verre aériennes
 94 colonnes à recyclables sur Besançon dont 78 au centre ville
 161 bornes à textile

44 095 contrats, environ 124 000 factures éditées

B/ Indicateurs de traitement

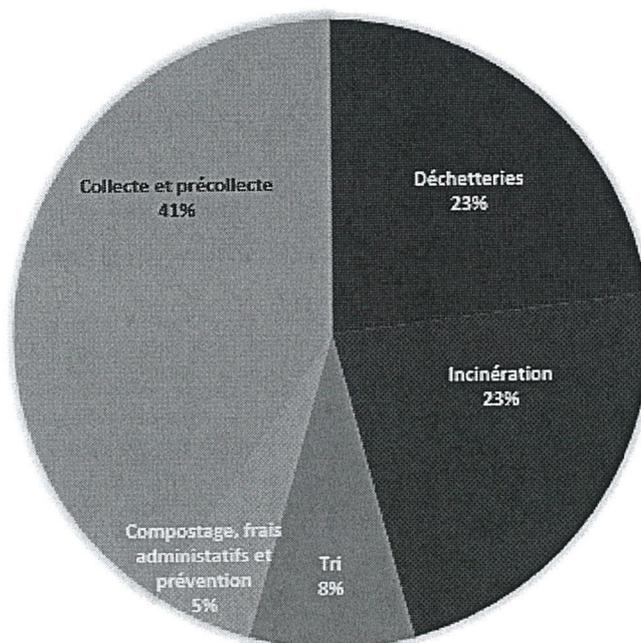
- 27 336 tonnes de déchets résiduels incinérés (27 391 tonnes en 2019)
- 12 685 tonnes de déchets recyclables (hors verre) transférés au centre de tri (13 171 tonnes en 2019)

- 38 422 tonnes de déchets apportés dans les déchetteries de Grand Besançon Métropole
- taux de refus de tri en augmentation : 24,8% (20.9% en 2019)
- 310 composteurs en pied d'immeubles
- 12 chalets de compostage
- le SYBERT estime à 6 306 tonnes de biodéchets collectés via le compostage collectif de proximité et le compostage individuel.

C/ Finances

		Montant des dépenses HT 2020	Moyenne / Hab. 2020	Evolution 2020/2019
Dépenses de collecte				
7%	Prestations confiées à des entreprises (collecte des OMR, DMR, cartons)	1 483 040 €	32,1 €	0,0%
23%	Prestations en régie (collecte OMR, DMR, verre)	4 721 270 €		
3%	Pré-collecte	622 152 €	3,2 €	6,3% ↗
2%	Communication Prévention	412 784 €	2,2 €	0,0%
10%	Frais de structure	2 179 652 €	11,3 €	0,0%
55%	Dépenses de traitement	11 394 639 €	58,9 €	0,8% ↗
TOTAL		20 813 537 €	107,7 €	0,6% ↗

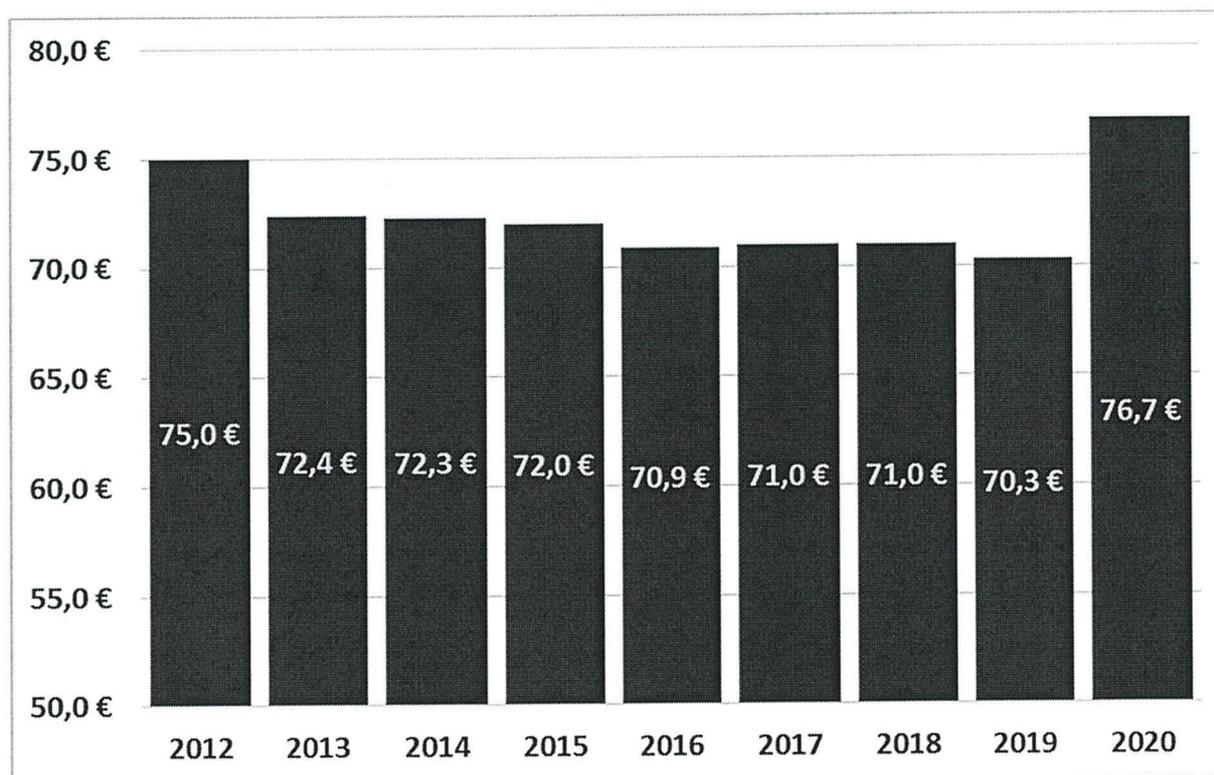
RÉPARTITION EN % DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT 2020 PAR POSTES



Répartition du financement du service public

		Recettes HT 2020	Moyenne / Hab. 2020	Evolution de la moyenne / Hab.
70%	Recettes de la REOM/RI des ménages	14 823 965 €	76,7 €	↗
13%	Recettes de la REOM/RI des non ménages	2 654 978 €	13,7 €	↘
14%	Soutiens des organismes agréés	2 883 595 €	14,9 €	↘
2%	Valorisation matière	471 784 €	2,4 €	↘
1%	Recettes diverses	252 211 €	1,3 €	↘
	TOTAL	21 086 533 €	109,1 €	↗

Evolution de la redevance moyenne acquittée par les ménages par hab./ an en € HT



S'agissant de la redevance perçue auprès des ménages, elle a augmenté en moyenne de 9.1% (6.8% pour l'ensemble des usagers : ménages + professionnels) entre 2020 et 2019 du fait des hausses tarifaires (+6.8% en 2020) et des productions plus importantes de déchets résiduels des ménages.

Il convient de préciser qu'au niveau national, l'inflation relative au domaine des déchets est de l'ordre de 6% par an. La redevance incitative a permis de contenir les dépenses et donc les hausses de redevance sur notre territoire. De plus, les hausses les plus importantes concernent les détenteurs de petits bacs (habitat pavillonnaire), afin de rééquilibrer le montant de redevance acquittée en lien avec les usages et les coûts de gestion de tous les déchets (recours en déchetteries plus important – 2^{ème} poste de dépense) tout en maintenant un lien entre le montant acquitté et la production de déchets résiduels (part pesée, abonnement en lien avec le volume de bac résiduel). En 2020, on constate un rééquilibrage entre les montants acquittés par rapport aux niveaux de service et aux apports tous flux confondus.

D/ Relation aux usagers

On constate que le canal privilégié par les usagers reste le téléphone (réponse immédiate – taux d'abandon très faible du fait du grand nombre d'opérateurs mobilisables). En 2020, 31 260 appels pris en charge. C'est l'année la plus importante depuis la mise en place de la redevance incitative en 2012. Cette augmentation d'activité est notamment due à la crise sanitaire et au premier confinement de mars 2020 durant lequel la fermeture des déchetteries puis leur réouverture sur rendez-vous ont généré un nombre très important d'appels.

III. Les perspectives : propositions

En 2021, plusieurs projets phares sont identifiés et à l'étude, ci-dessous les principaux projets et leurs objectifs.

- **Permettre à tous de disposer d'une solution pour écarter les biodéchets des ordures ménagères résiduelles** : projet porté conjointement par Grand Besançon Métropole et le SYBERT (compétences compostage et traitement). Ce projet sera mené par étape avec des phases test (automne 2021 dans le quartier de Planoise – printemps 2022 : centre-ville de Besançon). Le gisement est estimé à 8 000 tonnes (par an) auprès de nos détenteurs d'un contrat de service public avec des différences notables selon les typologies d'habitat. L'orientation prise est le compostage de proximité quand il est possible et des collectes en complément sur certains secteurs avec une approche pragmatique et des moyens en adéquation aux besoins pour une redevance maîtrisée.
- **Déployer de nouvelles modalités de captation de la matière recyclable dans les quartiers d'habitat urbain dense à l'occasion de la mise en place de solutions biodéchets**. Même si on peut saluer le rééquilibrage au titre de la redevance entre habitat pavillonnaire et habitat collectif, l'enjeu reste la diminution des déchets résiduels. Ainsi, il est proposé en test une évolution structurante des dispositifs de collecte : maintien de la collecte par bacs pour les déchets résiduels (affectation unique des locaux à déchets) et mise en place de stations tri sur le domaine public (emballages ménagers recyclables, verre) avec en complément du compostage ou un bac dédié aux biodéchets. Ainsi, à l'automne 2021, il sera expérimenté sur certaines adresses à Planoise des stations tri pour les déchets recyclables avec en complément du compostage ou un bac dédié aux biodéchets.
- **Etudier l'extension du périmètre de collecte des résiduels à tous les 15 jours**. Depuis 2019, 39 communes sont collectés pour les résiduels tous les 15 jours. Ce niveau de service est en adéquation aux besoins des usagers et permet de maîtriser l'évolution de la redevance. Son extension est à l'étude avec redéploiement potentiel pour de nouveaux services notamment en lien avec la captation des biodéchets à l'échelle du territoire.
- **Passer d'une approche monoflux à une approche multiflux de la redevance**. En 2012, la redevance mise en place s'appuie essentiellement sur la production de déchets résiduels. Aujourd'hui, deux constats essentiels : le premier flux de déchets est celui des déchetteries et les rééquilibrages tarifaires successifs ont eu vocation à mettre en adéquation le montant de redevance acquittée avec tous les coûts de gestion des déchets (prise en compte de tous les flux, des collectes, du traitement, des déchetteries). Néanmoins, pour nos usagers, il existe aujourd'hui un seul lien établi au titre du caractère incitatif de la redevance, celui de sa production de déchets résiduels. Dans un premier temps, Grand Besançon Métropole et le SYBERT travailleront conjointement pour disposer d'une vision globale de toutes les productions de déchets (puçage des bacs recyclables, croisement des bases de données déchetteries avec les contrats bacs). Au regard de cette première phase (durée d'un an), il nous appartiendra de définir des orientations pour accompagner nos usagers à une sensibilisation et une incitation à la réduction de tous les flux de déchets via l'évolution de notre redevance.

- **Améliorer la collecte des cartons à destination des commerçants dans le centre-ville de Besançon.** Ce service dédié existe depuis les années 1970 et n'a pas connu d'évolution majeure. Or, les dysfonctionnements sont nombreux : pas d'identification du service, pas de conteneurisation, image dégradée du centre-ville, risque incendie. Un travail est engagé avec les acteurs concernés : voirie, police municipale, prévention risque urbain et en concertation avec les associations de commerçants pour mettre en place un service de qualité, identifié et conforme.

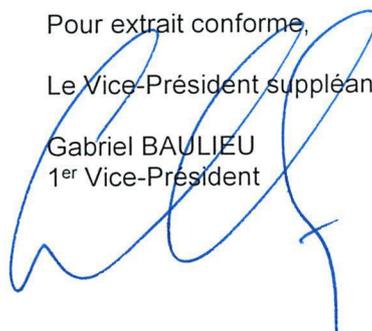
Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés fait l'objet d'un document annexe.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté prend acte du rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Rapport annuel 2020

sur le prix
et la qualité
du service
de gestion
des déchets
ménagers et
assimilés

Direction
Gestion
des Déchets

[gestion-dechets@
grandbesancon.fr](mailto:gestion-dechets@grandbesancon.fr)

www.grandbesancon.fr

 Grand
Besançon
Métropole



PRÉAMBULE

Conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et au décret n° 2000-404 du 11 Mai 2000, Grand Besançon Métropole doit établir un rapport sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets.

Ce rapport global a pour objectif d'informer les élus et les citoyens sur le prix et la qualité du service public de gestion (précollecte, collecte, transport et traitement) des déchets.

Grand Besançon Métropole est compétent pour la collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de ses 68 communes membres, depuis le 1er janvier 2006.

Le SYBERT (Syndicat de Besançon et de sa Région pour le Traitement des déchets) est compétent pour le traitement et la valorisation de ses déchets.

Lorsque toute ou partie de la compétence élimination des déchets (collecte et traitement) a été transférée à un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), les éléments du rapport de ce dernier sont intégrés dans le rapport d'activité de la collectivité d'origine.

Le rapport annuel du SYBERT a été validé lors du comité syndical du 16 mars 2021 et ses éléments sont repris pour établir le rapport annuel de gestion des déchets ménagers et assimilés de Grand Besançon Métropole.

Rapport annuel 2020, Direction Gestion des Déchets
Grand Besançon Métropole,
voté en conseil communautaire le 28 juin 2021
Imprimerie municipale - 50 exemplaires

Crédits photographiques :
E. Chatelain, J.C. Sexe, J.Varlet, G. Vieille.



En ouverture du présent rapport, je tiens à saluer les agents du service public et également les agents de nos prestataires de collecte (Véolia, Suez) pour leur mobilisation dans un objectif de garantie de continuité de ce service public indispensable à la population pendant le premier confinement.

Il convient de rappeler qu'aux périodes les plus fortes de la crise, des agents des deux collectivités Ville de Besançon et Grand Besançon Métropole se sont portés volontaires et ont renforcés les effectifs de la régie. Et, durant cette période, le lien avec nos usagers a toujours été préservé pour répondre à toutes leurs questions (collecte, déchetteries) avec un niveau de sollicitation extrêmement important (plus de 300 appels par jour ont été enregistrés sur certaines semaines).

Je tiens à saluer les efforts consentis et les en remercier au nom de tous les grandbisontins.

S'agissant des résultats relatifs à la production de déchets, vous pourrez constater que la crise sanitaire a modifié sensiblement certaines évolutions constatées depuis quelques années. Ces constats liés sans aucun doute en partie à la crise sanitaire ne doivent pas nous conduire à des conclusions trop rapides sur des tendances fortes pour les années à venir.

Concernant la redevance, depuis 2014 et de façon accentuée en 2020, la grille tarifaire votée avait vocation à rétablir une adéquation entre les montants acquittés et les coûts de gestion de tous les déchets selon les typologies d'habitat tout en conservant l'incitation à la réduction. Le bilan des redevances acquittées en 2020 montre un rééquilibrage.

Enfin, en ce début de mandat, nous travaillons sur plusieurs projets ayant vocation à poursuivre la réduction de tous les déchets, sensibiliser sur toutes les productions de déchets, mettre en adéquation le niveau de service avec les besoins de nos usagers et adapter nos dispositifs aux typologies d'habitat. Je vous invite à en prendre connaissance (page 8), plusieurs travaux seront élaborés en collaboration avec le SYBERT dans une volonté commune d'approche globale de la gestion des déchets.

Daniel HUOT
Vice-Président en charge de la gestion des déchets

SOMMAIRE

FAITS MARQUANTS	6
PERSPECTIVES	8
CHIFFRES CLÉS	9
Moyens matériels et organisationnels	9
Moyens humains	9
Éléments financiers	10
Résultats	10
Évolutions des flux de déchets collectés	11
PRÉSENTATION GÉNÉRALE	12
Compétence de Grand Besançon Métropole	12
Prise en charge des différents types de déchets	12
Organisations des collectes et des modes de facturation	13
Fréquences de collecte	14
Niveaux de service	15-17
Moyens mis à disposition des usagers	18
Collecte des textiles	18
Collecte des cartons	18
Effectifs de la Direction Gestion des Déchets	19-20
Organigramme	21
COLLECTE INDICATEURS TECHNIQUES	23
Résultats globaux 2020	23
Résultats globaux par secteur de collecte et par flux 2020	23
Précollecte	24
Répartition collectes et moyens humains techniques entre la régie et les prestataires	25
TRAITEMENT INDICATEURS TECHNIQUES	26
SYBERT	26
Filières et destinations des déchets résiduels et recyclables	27-28
Valorisation énergétique	29
Faits marquants 2020	29
Tri	29
Déchetteries	30
Compostage	30
Installation du Tri-Massification	30
Synoptique des flux de déchets collectés	31

INDICATEURS FINANCIERS	32
Chiffres clés	32
Principales prestations rémunérées à des entreprises	32
Prestations rémunérées au SYBERT	32
Répartition des dépenses de fonctionnement par nature	33
Répartition des dépenses de fonctionnement par poste	33
Répartition du financement du service public	34
Évolution du tarif moyen des ménages par hab/an/€HT	34
Contrats	35
Répartition des dépenses et recettes d'investissement du service public	35
Coûts constatés de la gestion des déchets	35
Matrice standard de présentation des coûts 2020	36
RELATION AVEC LES USAGERS	37
Chiffres clés	37
Accueil/Courriers	38
Démarche qualité - label Marianne	38
Portail Internet	38
Habitat collectif : appropriation de la redevance incitative	38
Le protocole d'accord politique avec les bailleurs sociaux	39
SERVICE QUALITÉ	40
Chiffres clés	40
Application du règlement de collecte et de facturation	41
Mission qualité	42
Liens entre la collecte et l'utilisateur	42
Accompagnement à la gestion des dépôts sauvages	43
Instruction des nouveaux projets d'aménagement	43
Traitement des situations de collecte dangereuses	44
TARIFICATION GESTION DES DECHETS 2020	45-46
GLOSSAIRE	47

Les résultats de l'année 2020

En 2020, le niveau de production de déchets résiduels est très proche de celui de 2019, alors que depuis plusieurs années on constatait annuellement une baisse de l'ordre de 4%. Derrière cette quasi stabilité, on constate une hausse des productions de déchets résiduels émanant des ménages et une baisse des productions des déchets des professionnels. On observe également une légère baisse des collectes de déchets recyclables et une baisse notable des apports en déchetteries.

L'adaptation des fréquences de collecte des recyclables sur le secteur collecté par notre prestataire et les fermetures puis ouvertures sur rendez-vous des déchetteries ont sans doute influencé en partie les apports. Ce qui est plus certain (constat toujours d'actualité), la fermeture de certains établissements, des cantines durant le premier confinement ont impacté à la baisse la production de déchets résiduels émanant des professionnels, et a contrario la consommation et la production des ménages ont augmenté du fait du confinement.

S'agissant de la redevance perçue, elle a augmenté en moyenne de 6,8 % (observations issues des comptes administratifs 2019 et 2020) avec une hausse plus marquée pour les ménages par rapport aux professionnels, en corrélation avec les constats ci-dessus.

Il convient de préciser qu'au niveau national, l'inflation relative au domaine des déchets est de l'ordre de 6 % - la redevance incitative a permis de contenir les dépenses et donc les hausses de redevance sur notre territoire. De plus, les hausses les plus importantes ont été affectées sur les détenteurs de petits bacs (habitat pavillonnaire), afin de rééquilibrer le montant de redevance acquittée en lien avec le coût du service (recours en déchetteries plus important - 2ème poste de dépenses) tout en maintenant un lien entre le montant acquitté et la production de déchets résiduels (part pesée, abonnement en lien avec le volume de bac résiduel). En 2020, on constate un rééquilibrage entre les montants acquittés et les niveaux de service, tous flux confondus.

Finalisation du programme de modernisation du dispositif de collecte des recyclables en centre-ville de Besançon

Malgré la crise sanitaire, le programme de modernisation des dispositifs de collecte des recyclables (station tri) en centre-ville a pu être finalisé avec l'implantation de 35 stations tri aériennes : augmentation des capacités offertes, amélioration du maillage, de l'ergonomie des conteneurs, de l'intégration urbaine.

Le résultat le plus notable et le plus attendu est atteint : forte baisse des dépôts sauvages constatés au pied des points d'apport volontaire et une satisfaction des usagers. Dans les années à venir, des stations enterrées seront mises en place au gré des aménagements urbains. La crise sanitaire ne nous permet pas de dresser un bilan confirmé des évolutions de captation de la matière recyclable sur ce secteur.



PERSPECTIVES

En ce début de mandat, plusieurs projets phares sont identifiés et à l'étude, ci-dessous les principaux projets et leurs objectifs.

Permettre à tous de disposer d'une solution pour écartier les biodéchets des ordures ménagères résiduelles : projet porté conjointement par Grand Besançon Métropole et le SYBERT (compétences compostage et traitement). Ce projet sera mené par étape avec des phases test (automne 2021 dans le quartier de Planoise – printemps 2022 : centre-ville de Besançon). Le gisement est estimé à 8 000 tonnes (par an) auprès des détenteurs d'un contrat de service public avec des différences notables selon les typologies d'habitat.

L'orientation prise est le compostage de proximité quand il est possible et des collectes en complément sur certains secteurs avec une approche pragmatique, des moyens en adéquation aux besoins pour une redevance maîtrisée.

Déployer de nouvelles modalités de captation de la matière recyclable dans les quartiers d'habitat urbain dense à l'occasion de la mise en place de solutions biodéchets.

Même si on peut saluer le rééquilibrage au titre de la redevance entre habitat pavillonnaire et habitat collectif, l'enjeu reste la diminution des déchets résiduels.

La convention de partenariat votée en 2018 entre les bailleurs sociaux, Grand Besançon Métropole, la Ville de Besançon et le SYBERT a permis de dresser un état des lieux précis de la situation et d'envisager ensemble de tester de nouveaux dispositifs de collecte. Ainsi, à l'automne 2021, il sera expérimenté sur certaines adresses du quartier de Planoise, des stations tri pour les déchets recyclables avec en complément du compostage, et si nécessaire un bac dédié aux biodéchets.

Etudier l'extension du périmètre de collecte des résiduels tous les 15 jours.

Depuis 2019, 39 communes sont collectées pour les résiduels tous les 15 jours. Ce niveau de service est en adéquation avec les besoins des usagers et permet de maîtriser l'évolution de la redevance.

Son extension est à l'étude avec redéploiement potentiel pour de nouveaux services notamment en lien avec la captation des biodéchets à l'échelle du territoire.

Passer d'une approche monoflux à une approche multiflux de la redevance.

En 2012, la redevance mise en place s'appuie essentiellement sur la production de déchets résiduels. Aujourd'hui, deux constats essentiels : le premier flux de déchets est celui des déchetteries et les rééquilibrages tarifaires successifs ont eu vocation à mettre en adéquation le montant de redevance acquittée avec tous les coûts de gestion des déchets (prise en compte de tous les flux, des collectes, du traitement, des déchetteries).

Néanmoins, pour nos usagers, il existe aujourd'hui un seul lien établi au titre du caractère incitatif de la redevance, celui de sa production de déchets résiduels.

Dans un premier temps, Grand Besançon Métropole et le SYBERT travailleront conjointement pour disposer d'une vision globale de toutes les productions de déchets (puçage des bacs recyclables, croisement des bases de données déchetteries avec les contrats bacs). Au regard de cette première phase (durée d'un an), il nous appartiendra de définir des orientations pour accompagner nos usagers à une sensibilisation et une incitation à la réduction de tous les flux de déchets via l'évolution de notre redevance.

Améliorer la collecte des cartons à destination des commerçants dans le centre-ville de Besançon

Ce service dédié existe depuis les années 1970 et n'a pas connu d'évolution majeure. Or, les dysfonctionnements sont nombreux : pas d'identification du service, pas de conteneurisation, image dégradée du centre-ville, risque d'incendie. Un travail est engagé avec les acteurs concernés : Voirie, Police Municipale, Prévention des risques urbains et en concertation avec les associations de commerçants pour mettre en place un service de qualité, identifié et conforme.

Moyens matériels et organisationnels

50410 bacs à déchets résiduels
 35849 bacs à déchets recyclables (uniquement les bacs référencés)
 988 conteneurs apport volontaire

20 bennes + 8 bennes pour le prestataire
 4 camions grue

SECTEUR	BESANÇON CENTRE	BESANÇON HORS CENTRE	COMMUNES PÉRIPHÉRIQUES COMPRISES DANS ZONES AGGLOMÉRÉES DE PLUS DE 2000 HABITANTS	COMMUNES PÉRIPHÉRIQUES HORS ZONES AGGLOMÉRÉES DE PLUS DE 2000 HABITANTS	COMMUNES PÉRIPHÉRIQUES HORS ZONES AGGLOMÉRÉES DE PLUS DE 2000 HABITANTS / GROS PRODUCTEURS
Niveaux de service	1	2	3	4	5
DÉCHETS RÉSIDUELS					
Précollecte	Bac gris				
Collecte	2 collectes par semaine	1 collecte par semaine		1 collecte par quinzaine	1 collecte par semaine
RECYCLABLES					
Précollecte	Point d'apport volontaire	Bac à couvercle jaune			
Collecte		1 collecte par semaine	1 collecte par quinzaine		
VERRE					
Précollecte et Collecte	Point d'apport volontaire				
DÉCHETTERIES					
CARTONS Collecte	En pas de porte sur grands axes commerciaux / 1 collecte par semaine		Non concerné		

Moyens humains

117 agents pour la Direction Gestion des Déchets de Grand Besançon Métropole

20 agents pour le prestataire Véolia

Éléments financiers

Budget annuel de fonctionnement : 21,3 M€

Recettes redevance des ménages : 14,8 M€

Recettes des non ménages : 2,7 M€

3 facturations de RI par an soit au total 124 000 factures émises

Contribution moyenne des ménages : 76,70 €HT /hab./an soit 84,40 €TTC

La redevance moyenne facturée aux ménages est en hausse de 9,1 % par rapport à 2019

Contribution moyenne des entreprises : 1 551 €HT /an / 1000L mis à disposition.

Autres données 2020

Population : 193 279 habitants ; 85 000 foyers redevables

65% d'habitat collectif sur Grand Besançon Métropole

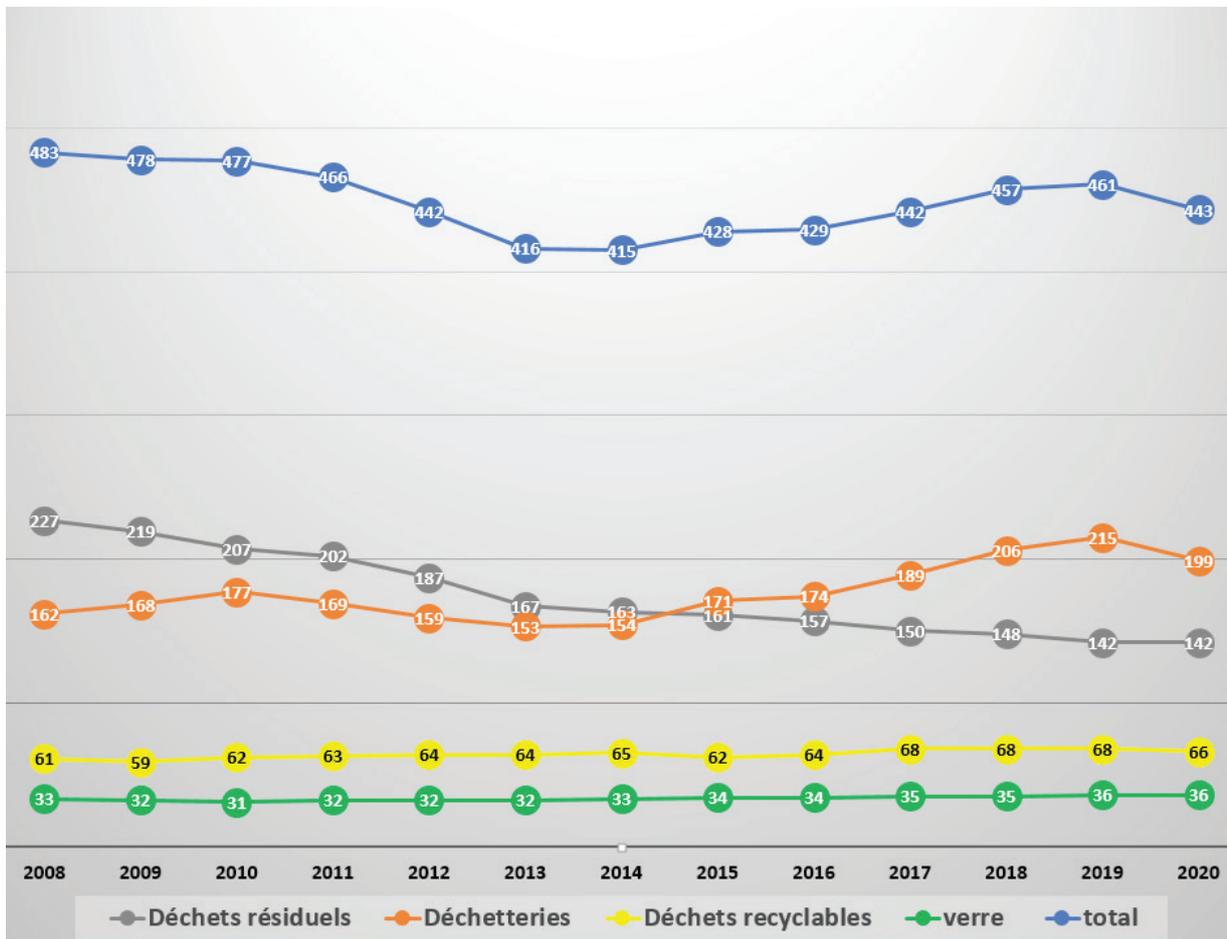
86% d'habitat collectif sur Besançon

Résultats

	Tonnages 2018	Tonnages 2019	Tonnages 2020	Production en kg/an/hab. (évolution 2019-2020)		Tonnages 2008	Production en kg/an/hab, 2008 (évolution 2020-2008)		Moyenne nationale en kg / an/hab. source ADEME 2017
OM résiduelles	28 545	27 391	27 336	142	-0,2 %	39 842	227	-38 %	254
Collecte sélective	13 098	13 171	12 685	66	-3,7 %	10 722	61	8 %	49
Verre	6 841	6 940	7 045	36	1,5 %	5 727	33	11 %	30
sous total SPGD	48 484	47 502	47 066	244	-0,9 %	56 291	321	-24 %	Collectes diverses dont bio- déchets (18) 27
Cartons	357	365	330	2	- 9,6 %	437	2	-15 %	
Textiles	1 021	1 444	985	5	-31,8 %	Non concerné			3
Déchetteries SYBERT	39 652	41 627	38 422	199	-7,7 %	28 346	162	23 %	218
Total	89 514	90 938	86 803	450	-4,5 %	85 074	485	-7 %	581

Évolution des flux de déchets collectés

2008-2020 (kg/an/habitant)



Depuis 2014, le flux des déchets émanant des déchetteries est supérieur à celui des ordures ménagères résiduelles



Compétences de Grand Besançon Métropole (GBM)

Grand Besançon Métropole exerce sa mission de Service Public de Gestion des Déchets (SPGD) dans le cadre législatif défini notamment par les articles L.2224-13 et L.2224-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Sa mission consiste à collecter des déchets des ménages et les fonds nécessaires au financement de la collecte, des déchetteries et du traitement des déchets.

Il peut aussi prendre en charge des déchets issus des activités professionnelles mais assimilables par leur nature à des déchets ménagers et qui ne génèrent pas de sujétion technique particulière pour le Service Public de Gestion des Déchets.

On qualifie ainsi de DNMA (Déchets Non Ménagers Assimilés) les déchets issus de l'industrie, des commerces, de l'artisanat ou des administrations, qui sont pris en charge par le Service Public de Gestion des Déchets sans sujétion technique particulière.

Depuis 1999, le SYBERT assure un traitement des déchets, conforme aux dispositions du titre 4 du Livre 5 du code de l'environnement.

Prise en charge des différents types de déchets

La collecte séparée réalisée en porte-à-porte ou en apport volontaire concerne :

- les emballages : cartons-cartonnettes, emballages pour liquides alimentaires (ELA) et métalliques,
- tous les emballages plastiques depuis le 1er juillet 2016
- les papiers, journaux, revues, magazines (PJRM).

La collecte du verre réalisée uniquement en apport volontaire concerne : les bouteilles, pots et bocaux, flacons en verre ...

La collecte des ordures ménagères résiduelles réalisée en porte à porte correspond à la fraction résiduelle des ordures ménagères qui subsiste après retrait des fractions décrites ci-dessus et des textiles, de celles destinées à la déchetterie et au compostage.

La collecte des cartons est réalisée en pas de porte sur le centre historique et les axes structurants de Besançon.

La collecte des textiles est réalisée par apport volontaire, gérée par le Relais Est, TRI Quingey, Emmaüs, et la Régie des Quartiers de Besançon au travers de conventions de partenariat.

A noter que Grand Besançon Métropole ne procède à aucune collecte en porte à porte :

- des matières organiques,
- des encombrants,
- ou des déchets verts.

Niveaux de service

SECTEUR	BESANÇON CENTRE	BESANÇON HORS CENTRE	COMMUNES PÉRIPHÉRIQUES COMPRISES DANS ZONES AGGLOMÉRÉES DE PLUS DE 2000 HABITANTS	COMMUNES PÉRIPHÉRIQUES HORS ZONES AGGLOMÉRÉES DE PLUS DE 2000 HABITANTS	COMMUNES PÉRIPHÉRIQUES HORS ZONES AGGLOMÉRÉES DE PLUS DE 2000 HABITANTS / GROS PRODUCTEURS
Niveaux de service	1	2	3	4	5
DÉCHETS RÉSIDUELS					
Précollecte	Bac gris				
Collecte	2 collectes par semaine	1 collecte par semaine		1 collecte par quinzaine	1 collecte par semaine
RÉCYCLABLES					
Précollecte	Point d'apport volontaire	Bac à couvercle jaune			
Collecte		1 collecte par semaine	1 collecte par quinzaine		
VERRE					
Précollecte et Collecte	Point d'apport volontaire				
DÉCHETTERIES					
Possibilité d'accès aux déchetteries					
CARTONS Collecte	En pas de porte sur grands axes commerciaux / 1 collecte par semaine		Non concerné		

Service complet – service complémentaire

En complément de la prestation de collecte en porte à porte et dans le cadre de conditions très précises présentées dans son règlement de collecte, le SPGD offre à tout bisontin la possibilité de bénéficier du service complet, c'est à dire de sortie et rentrée des bacs - intégré dans l'abonnement sur le centre-ville et le secteur Battant - et optionnel sur les autres secteurs de Besançon.

	Nombre habitants	NIVEAU DE SERVICE	Nombre de conteneurs d'apport volontaire			
		collecte PAP	DMR	Papier	Verre	Textile
Amagney	856	4	2		6	
Audeux	433	4			3	1
Avanne-Aveney	2 255	3			10	3
Besançon - centre-ville	115 934	1	78		421	
Besançon - hors centre		2	16	4		95
Beure	1 349	3			4	1
Bonnay	837	4			2	
Boussières	1 123	4			3	
Braillans	205	4			0	
Busy	630	4			5	
Byans sur Doubs	560	4			3	1
Chalèze	370	4			2	
Chalezeule	1 292	3			9	4
Champagney	286	4			1	
Champoux	91	4			1	
Champvans les Moulins	340	4			1	
Châtillon le Duc	2 054	3			4	3
Chaucenne	511	4			3	
Chemaudin et Vaux	1 937	4			7	
Chevroz	147	4			1	
Cussey sur l'Ognon	1 045	4			2	1
Dannemarie sur Crête	1 473	4			5	
Deluz	615	4			2	
Devecey	1 451	4			7	2
Ecole-Valentin	2 609	3			9	2
Fontain-Arguel	1 301	4			4	
François	2 340	3			3	
Geneuille	1 331	4			5	3
Gennes	681	4			2	2
Grandfontaine	1 647	3			2	1
La Chevillotte	147	4			2	
La Vèze	455	4			2	
Larnod	773	4			4	
Le Gratteris	186	4			1	
Les Auxons	2 544	3			8	2

	Nombre habitants	NIVEAU DE SERVICE	Nombre de conteneurs d'apport volontaire			
		collecte PAP	DMR	Papier	Verre	Textile
Mamirolle	1 775	4			8	2
Marchaux-Chaudefontaine	1 464	4		2	9	4
Mazerolles-le-Salin	200	4			1	
Merey-Vieilley	147	4			1	
Miserey-Salines	2 502	3			8	
Montfaucon	1 550	3			6	1
Montferrand le Château	2 161	3			8	2
Morre	1 361	3			4	
Nancray	1 260	4			5	1
Noironte	386	4			2	
Novillars	1 501	3			8	3
Osselle-Routelle	949	4			3	2
Palise	141	4			0	
Pelousey	1 527	4			6	1
Pirey	2 066	3		2	12	3
Pouilley Français	833	4			4	
Pouilley les Vignes	1 965	3			7	5
Pugey	742	4			4	
Rancenay	352	4			1	
Roche lez Beaupré	2 111	3			8	3
Roset Fluans	520	4			4	
Saint Vit	4 874	3			22	4
Saône	3 375	3		2	10	3
Serre les Sapins	1 639	3			4	1
Tallenay	414	4			1	
Thisse	3 044	3			12	2
Thoraise	362	4		2	3	1
Torpes	1 021	4			3	
Vaire	810	4			2	1
Velesmes Essarts	348	4			2	
Venise	513	4			1	
Vieilley	699	4			2	1
Villars Saint Georges	602	4			2	
Vorges les Pins	273	4			1	
Totaux	193 279		96	12	718	161

Moyens mis à disposition des usagers

50 410 bacs à déchets résiduels

	60L	80L	120/140L	180L	240L	330L	500L	660L	750L	1100L
Nombre de bacs à déchets résiduels	15 101	966	18 898	1 014	5 266	1 324	2 823	65	4 079	874

35 849 bacs recyclables (gamme de bacs recyclables partiellement pucés)

	60L	80L	120/140L	180L	240L	330L	500L	660L	750L	1100L
Nombre de bacs à déchets recyclables	/	/	9 796	1 468	13 976	2 537	3 082	15	4 347	628

- 718 conteneurs à verre sur le territoire de Grand Besançon Métropole
- 12 conteneurs à papiers dans les déchetteries
- 94 conteneurs à déchets recyclables sur Besançon dont 78 au centre ville

Collecte des textiles

La collecte des Textiles, Linges, Chaussures (TLC) sur Grand Besançon Métropole est conventionnée avec : - un groupement composé du Relais Est, Emmaüs Besançon, et TRI Quingey
- et la Régie des Quartiers.

Les partenaires implantent, collectent, traitent et assurent la maintenance des 161 bornes du territoire de Grand Besançon Métropole. Grand Besançon Métropole étudie, propose des nouvelles implantations aux communes et collabore avec les partenaires.

985 tonnes collectées en 2020 (-31,8 % / 2019).

Collecte des cartons

En 2019, 45 rolls ont été mis à disposition auprès de 42 commerces du centre-ville historique (plus de la moitié des rolls sont présentés Grande Rue et rue des Granges). Un travail a été engagé en lien avec les directions Économie, Emploi et Enseignement Supérieur, Voirie et, Sécurité et Tranquillité publique pour améliorer l'organisation de cette collecte.

Effectifs de la Direction Gestion des Déchets



117
agents
permanents

18 femmes

2 agents → catégorie A
9 agents → catégorie B
7 agents → catégorie C

99 hommes

4 agents → catégorie A
3 agents → catégorie B
92 agents → catégorie C

Pour pallier les surcroûts de travail et les absences, la Direction de la Gestion des Déchets (DGD) a recours à diverses solutions :

- HEURES SUPPLEMENTAIRES : 4426 h en 2020

- EMPLOIS TEMPORAIRES :

o INTERMED : 2 800 h (4 350 h en 2019, soit - 64,4 %).

La DGD a contractualisé avec INTERMED pour répondre à des besoins ponctuels. Cette structure propose du personnel en réinsertion. En 2020, l'Association a été moins sollicitée du fait du contexte sanitaire et 11 agents ont été appelés en renfort pour pallier un manque d'effectif. Au 01/12/2020, un agent est sorti de l'association et occupe désormais un poste permanent en qualité d'éboueur suite à un jury de recrutement.

o SAISONNIERS : 1 695 h. La DGD engage des agents en qualité de ripeurs, soit 9 agents lors de l'été 2020.

o Emplois temporaires : 16 206 h en 2020

o CDD : 3 agents sont en CDD pour assurer des missions d'accompagnement des usagers en habitat collectif. Ces 3 emplois assurent des missions de collecte, de conseil en habitat collectif et de soutien logistique pour le développement des projets liés à la redevance incitative. En 2020, un premier agent a fait l'objet d'une déprécarisation et occupe désormais un emploi de permanent.

Éléments sur la sécurité au travail :

13 accidents du travail qui ont généré 946 jours d'arrêts
2 assistants de prévention

Chiffres de l'absentéisme :

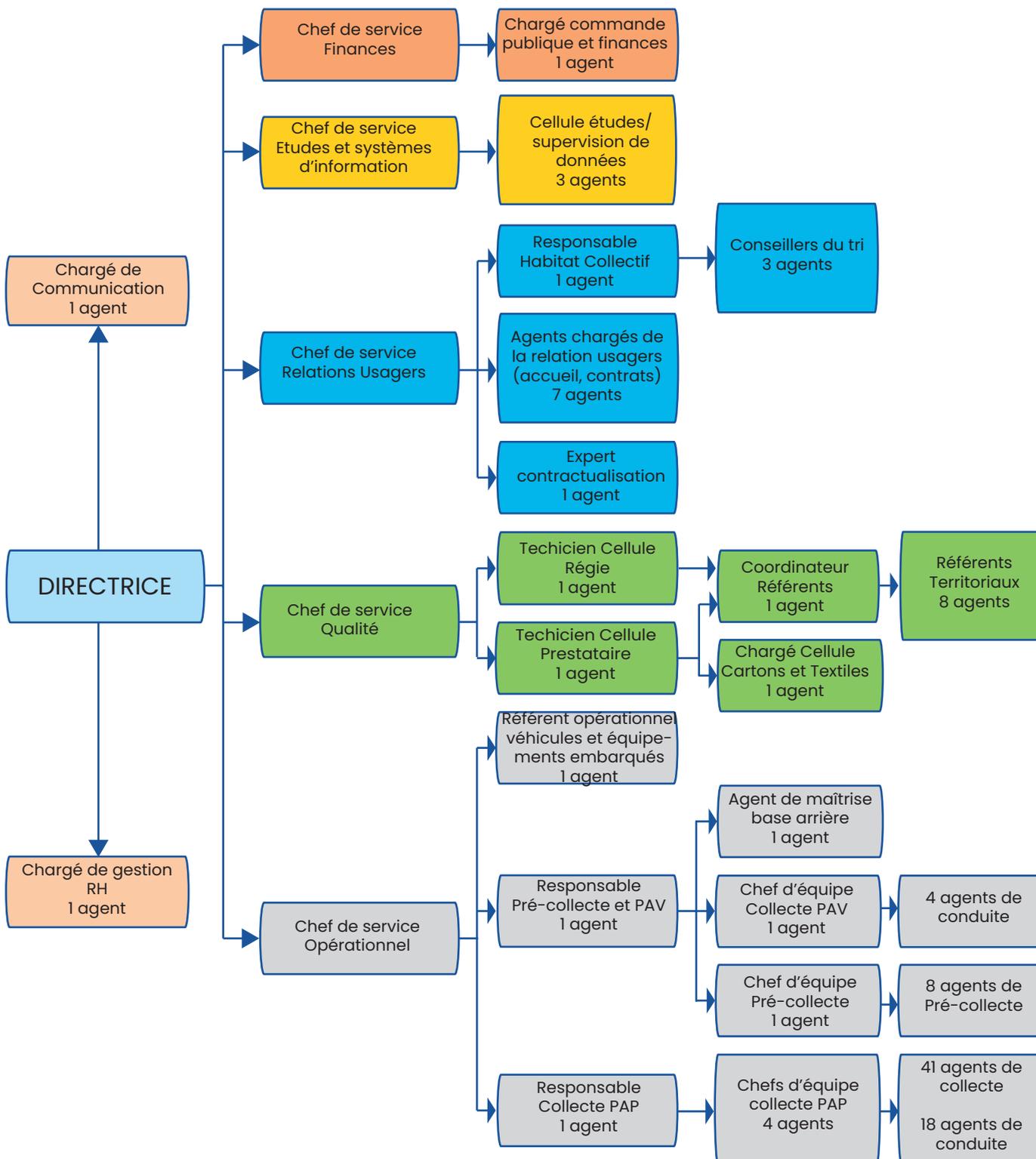
14,94% (hors congés et récupération).

A noter qu'en 2020, 5 agents ont été absents toute l'année en lien avec une maladie.

Organigramme 2020

117 agents

6 agents → catégorie A
 12 agents → catégorie B
 99 agents → catégorie C





Résultats globaux 2020

	Tonnages 2018	Tonnages 2019	Tonnages 2020	Production en kg/an/hab. (évolution 2019-2020)		Tonnages 2008	Production en kg/an/hab, 2008 (évolution 2020-2008)		Moyenne nationale en kg / an/hab. source ADEME 2017
OM résiduelles	28 545	27 391	27 336	142	-0,2 %	39 842	227	-38 %	254
Collecte sélective	13 098	13 171	12 685	66	-3,7 %	10 722	61	8 %	49
Verre	6 841	6 940	7 045	36	1,5 %	5 727	33	11 %	30
sous total SPGD	48 484	47 502	47 066	244	-0,9 %	56 291	321	-24 %	Collectes diverses dont bio-déchets (18) 27
Cartons	357	365	330	2	- 9,6 %	437	2	-15 %	
Textiles	1 021	1 444	985	5	-31,8 %	Non concerné			3
Déchetteries SYBERT	39 652	41 627	38 422	199	-7,7 %	28 346	162	23 %	218
Total	89 514	90 938	86 803	450	-4,5 %	85 074	485	-7 %	581

Résultats globaux par secteur de collecte et par flux 2020

2020	OM résiduelles		Collecte sélective		Verre		TOTAL	
	tonnes	kg/an/hab.	tonnes	kg/an/hab.	tonnes	kg/an/hab.	tonnes	kg/an/hab.
Besançon	20 393	175	7 219	62	3 247	28	30 859	265
Périphérie	6 943	90	5 466	71	3 798	50	16 207	211
TOTAL	27 336	142	12 685	66	7 045	36	47 066	244
Rappel total 2019	27 391	142	13 171	68	6 940	36	47 502	246

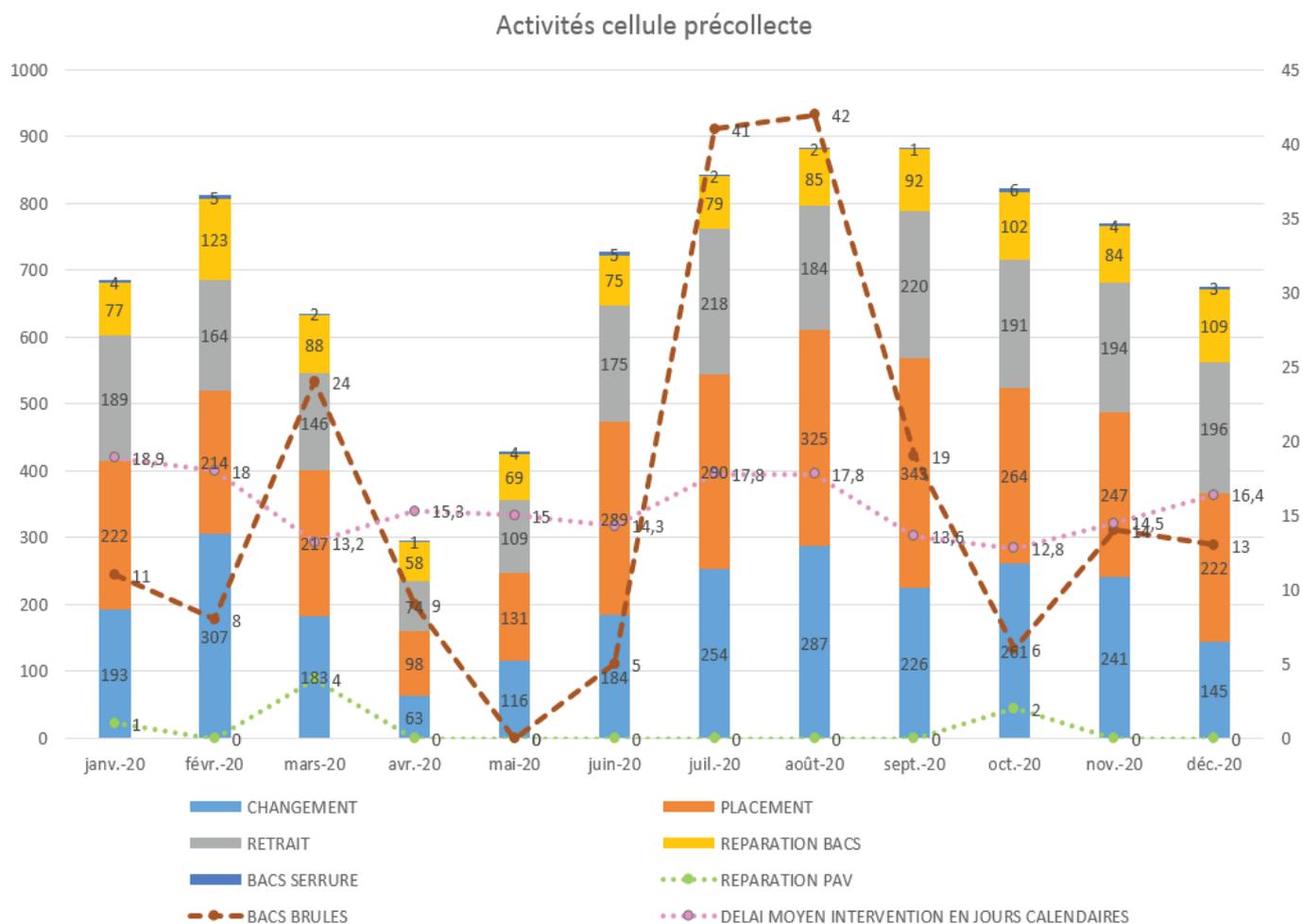
Zoom sur l'évolution des tonnages collectés OM résiduelles selon typologies d'usagers 2020/2019

	Tonnages 2019	Tonnages 2020	Evolution
OMR ménages	22 300	23 200	↗ + 4 %
OMR «assimilés»	5091	4136	↘ - 18,8 %

La fermeture de certains établissements durant les périodes de confinement a impacté à la baisse la production de déchets résiduels émanant des professionnels tandis qu'à contrario la production des ménages a augmenté.

Précollecte

Histogramme des interventions de Précollecte (gestion du parc de bacs) en 2020



	Précollecte	Total des mouvements
	Changements de bacs	2 460
	Placements de bacs	2 862
	Retraits de bacs	2 060
	Réparations de bacs	1 041
	Bacs à serrure	39
	Réparations PAV	7
	Bacs brûlés	192
	Temps moyen d'intervention en jours calendaires	15,63

Répartition collectes et moyens humains techniques entre la régie et le prestataire

Moyens techniques et humains - Collecte des résiduels et recyclables			
	Régie porte à porte	Régie PAV	Véolia porte à porte
Nombre de bennes	20		8
Nombre de camions grue		1,3 (1 camion mutualisé)	
Nombre de kilomètres parcourus	187 800	env. 15 000	164 707
Consommation litres de carburant	186 500	env. 8 000	115 263
Nombre de véhicules pré-collecte (VL)	3 + 1 nettoyeur HP		
Autres véhicules	9 + véhicules mutualisés		
Effectifs = agents de collecte + conducteurs	64,5	1,5	17

Pour la collecte des résiduels et recyclables :

- 10 à 14 tournées par jour soit 60 tournées par semaine pour la régie
- 5 à 7 tournées par jour pour Véolia soit 29,5 tournées par semaine.

Moyens techniques et humains - Collecte des cartons	
	Suez
Nombre de bennes	1
Nombre de kilomètres parcourus	5 595
Consommation litres de carburant	2 574
Effectifs	2 ou 3

Moyens techniques et humains - Collecte du verre	
	Régie
Nombre de camions grue	2
Nombre de kilomètres parcourus	Env. 48 000
Consommation litres de carburant	Env. 30 000
Effectifs	2

TRAITEMENT INDICATEURS TECHNIQUES

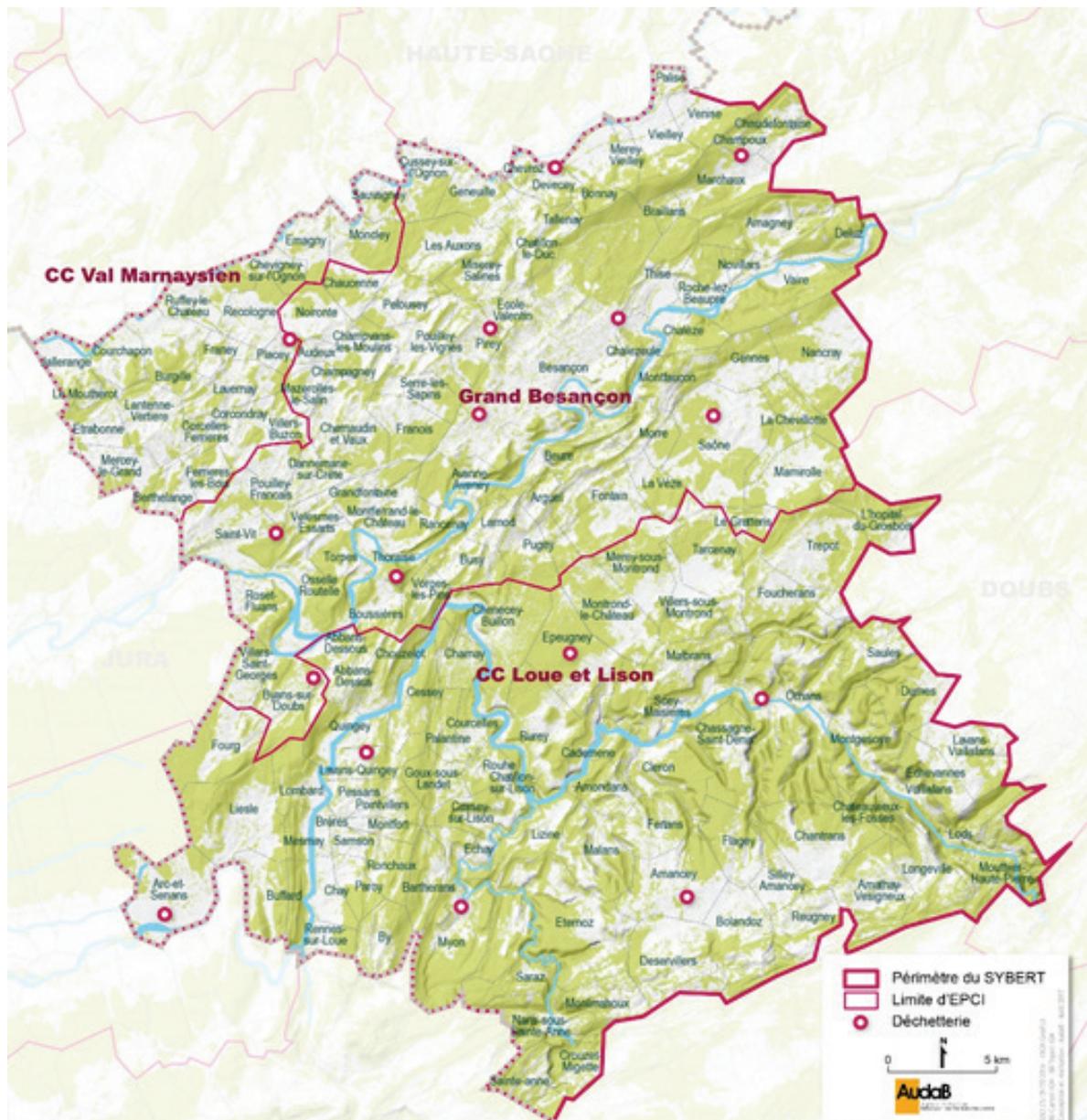
SYBERT

Grand Besançon Métropole a transféré la compétence traitement au SYBERT. Le SYBERT a été créé par arrêté préfectoral du 1er Septembre 1999. Suite aux statuts modifiés en 2016 et 2017, le SYBERT est compétent pour le traitement des déchets ménagers et assimilés, la gestion des déchetteries (gestion des hauts et bas de quai), la prévention y compris la gestion des ressources et le compostage local, le transfert des déchets (gestion des hauts et bas de quai).

Le SYBERT, c'est 164 communes et 225 000 habitants.

Le Grand Besançon Métropole représente à lui seul, 85% des usagers du SYBERT.

Le SYBERT présente son propre rapport d'activités dans lequel figurent toutes les informations relatives à sa compétence et toutes les activités exercées.



Filière et destination des déchets résiduels et recyclables

Lieux de dépotage des flux collectés par Grand Besançon Métropole :

ORDURES MÉNAGÈRES RESIDUELLES : UVE à Besançon - Capacité 59 600t/an



ORDURES MÉNAGÈRES RECYCLABLES : Centre de tri à Besançon - capacité de 20 000 t/an



VERRE : Unité de Chalon sur Saône

TEXTILES : Le Relais Est à Wittenheim, Emmaüs Besançon et Ornans, la Régie des Quartiers de Besançon ou l'association le TRi à Quingey.

Lieux de valorisation des flux collectés et /ou gérés par le Sybert par Grand Besançon Métropole :

FLUX	DESTINATION
Plâtre	Unité de préparation pour recyclage à Molsheim (RITLENG ENVIRONNEMENT 68)
Bois	Unité de massification de Devecey et préparation sur le site de Ruffey Les Beaune (BOURGOGNE RECYCLAGE) puis traitement dans des usines de valorisation matière ou énergie.
Mobilier	Eco-organisme : ECO-MOBILIER
Cartons	Cartonnerie de Novillars (GEM Doubs 25)
Papier (PAV)	Papeterie de Chapelles-Darblay (UPM 76)
Ferraille	Broyage à Franois (DERICHEBOURG) puis fonderie
Métaux ferreux et jantes	Transfert à Evans (GDE) puis broyage et tri à Salaise (38)
Gravats, Inertes	Réaménagement de carrière à Merey-sous-Montrond (BBCI-Bonnefoy 25)
Déchets verts (bennes)	Unité de compostage de Roche-lez-Beaupré (COMPO France 25)
Déchets verts (vrac)	Broyage in situ puis co-compostage agricole local (25)
DEEE	Eco-organisme : ECO-SYSTEM
Huile de vidange	Eco-organisme : ADIVALOR
Huisseries	Installation de tri-massification de C2T à Besançon (SYBERT) puis valorisation matière
Pneus	Installation de tri-massification à Brevans (ALPHA-RECYCLAGE) puis unité de rechapage et granulation à Saint-Vit puis recyclage
Piles	Eco-organisme : SCRELEC
Plastiques rigides	VALORPLAST
Polystyrène	VALORPLAST
Batteries	Centre de tri-massification à Longvic (BOURGOGNE RECYCLAGE) puis unités de valorisation par flux
Réemploi	Recyclerie - Ressourcerie de Quingey (TRI 25), Besançon et Ornans (EMMAÛS 25)
Lampes, néons	Eco-organisme : ECO-SYSTEM

Valorisation énergétique

L'intégralité des déchets ménagers résiduels de Grand Besançon Métropole est acheminée à l'usine d'incinération avec valorisation énergétique (UVE).

En 2020, ce sont 43 492 tonnes qui ont été accueillies et traitées par cette installation dont 63% (27 336 GBM des 43 492 tonnes totales) issues des collectes de Grand Besançon Métropole.

L'usine d'incinération comporte deux fours :

- Ligne d'incinération n°3 d'une capacité de 3t/h mis en service en 1976,
- Ligne d'incinération n°4 d'une capacité de 4t/h mis en service en 2002.

La capacité est de :

- 59 600 t/an d'ordures ménagères et de DIB (déchet industriel banal)
- 3 000 t/an de boues de station d'épuration urbaine.

La chaleur produite par l'incinération des déchets est récupérée et utilisée pour alimenter le réseau de chaleur du quartier de Planoise.

L'énergie valorisée représente environ 40 % des besoins annuels. La technique de cogénération est également utilisée pour produire de l'électricité.

En 2020, l'incinération avec valorisation énergétique des déchets ménagers a généré :

- Production de 48 829 Mwh chaleur, 1040 Mwh électricité
- Production de 6 970 t mâchefers dont 89% sont valorisés directement ou après maturation,
- Récupération puis recyclage de 388 t de métaux ferreux et 0 t de métaux non ferreux extraits des mâchefers,
- Résidus d'Épuration de Fumées d'Incinération des OM (REFIOM) : 1256 t enfouies en Installation de stockage des déchets dangereux (ISDD).

Faits marquants 2020

Pour la prévention des déchets :

- promotion des couches lavables (particuliers et professionnels)
- candidature du SYBERT retenue par l'ADEME dans le cadre de leur accompagnement « Référentiel Économie Circulaire »
- interventions en milieu scolaire
- découvertes du centre de tri
- animations sur le territoire

TRI

Depuis juillet 2012, le tri des collectes séparées est réalisé au centre de tri exploité par le SYBERT. La direction du site, l'exploitation, la gestion des flux et la maintenance sont assurées en régie. Un responsable de site s'appuie sur le service maintenance mutualisée (7 ETP affectés) et sur le service Tri Logistique. Ce dernier est composé d'un secteur Exploitation (9 ETP), d'un responsable Logistique et des logisticiens. Ces derniers sont en soutien de l'exploitation.

La prestation de tri manuel sur la chaîne de tri est assurée par l'association d'insertion GARE BTT.

Les collectes sont triées manuellement et mécaniquement pour isoler les matières premières et secondaires. Les refus de tri sont traités à l'usine d'incinération du SYBERT où leur énergie est valorisée.

12 685 tonnes de recyclables (hors verre) issus des collectes séparées de Grand Besançon Métropole ont pu être valorisées.

Verre : 7 045 tonnes

Répartition des tonnages issus du centre de tri

2020	PAPIERS	CARTONS	PLASTIQUES	METAUX (acier + alu)	REFUS DE TRI	TOTAL
Tonnages GBM	4 484	3 251	1 416	499	3 177	12 827
soit en %	35	25,4	11,1	3,9	24,8	100

Déchetteries

9 déchetteries sont implantées sur le territoire de Grand Besançon Métropole. Les grandbisontins ont accès à toutes les déchetteries du SYBERT grâce à un badge.

Déchetteries de Grand Besançon Métropole	Nombre de visiteurs en 2020	Evolution 2020/2019	2019
Thise Chalezeule	90 201	-17,3 %	109 069
Besançon Tilleroyes	75 560	-26,3 %	102 535
Byans sur Doubs	2 523	-21,7 %	3 222
Devecey	45 825	-17,3 %	55 430
Marchaux	7 315	-15 %	8 605
Pirey	69 299	-25,8 %	93 396
Saint-Vit	40 131	-23,8 %	52 637
Saône	45 403	-22,2%	58 380
Thoraise	32 091	-20,5 %	40 351
TOTAL	408 348	-22 %	523 625

Compostage

Plus de 6 306 tonnes (estimées) de biodéchets ont pu être détournées via le compostage collectif de proximité (composteurs accélérés, chalets de compostage, composteurs en pied d'immeubles, lombricomposteurs) et par composteurs individuels.

En 2020 :

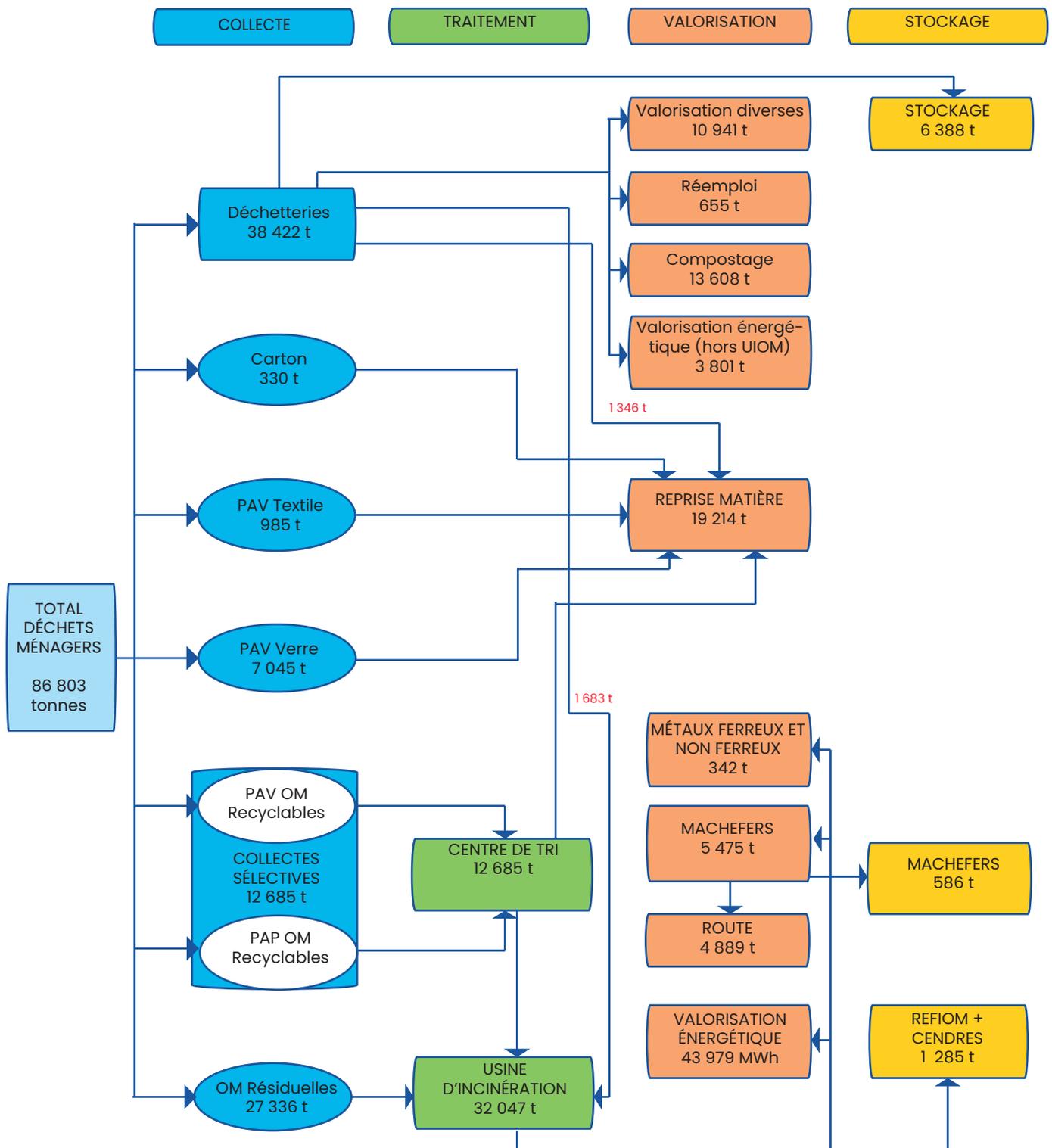
- le compostage en pied d'immeuble : 5 nouveaux sites (majoritairement sur le territoire de Grand Besançon Métropole) ont été accompagnés par le SYBERT. Au total, 310 composteurs en pied d'immeubles ont été mis en place.
- 11 chalets de compostage au total à Besançon + 1 site de compostage collectif (secteur Battant) mis en service en 2020.

69% des familles habitant en maison individuelle disent composter.

Installation du Tri-Massification

L'installation de tri-massification a été mise en service en juillet 2015. Elle permet de trier les encombrants issus des déchetteries afin de mieux valoriser les matières par recyclage ou énergie. En 2020, cette installation a permis de valoriser 100% des déchets encombrants issus des déchetteries. Elle permet également de massifier certains flux (plâtre, polystyrène, plastique) afin de développer le recyclage. Cet équipement limite les transports et augmente la valorisation matière.

Synoptique Flux Déchets Collectés



INDICATEURS FINANCIERS

Conformément au Décret n°2000-404 du 11 mai 2000, le présent rapport traite les montants des principales prestations rémunérées à des entreprises ou des syndicats au titre de l'année 2020. La matrice des coûts proposée en page 36 est établie sur la base du compte administratif arrêté au 31 décembre 2020.

Chiffres clés

Budget : 21,3 M€
Redevance incitative :
RI 2020 des ménages : 14,3 M€
RI 2020 des non ménages : 3,1 M€

Nombre de marchés en cours d'exécution : 19 (hors marchés avec les services mutualisés : achats de pièces détachées, reprographie, habillement, restauration...)
1 999 mandats émis ; 523 factures reçues ; 368 titres de recettes – hors factures RI

Principales prestations rémunérées à des entreprises

Prestations réglées au titre de l'année 2020	Prestataires	Montant € HT
Collecte des ordures ménagères résiduelles	VEOLIA	858 837
Collecte des ordures ménagères recyclables	VEOLIA	562 765
Collecte des cartons	SITA-SUEZ	61 438
	TOTAL	1 483 040

Prestations rémunérées au SYBERT

La revente des produits de ces activités est déduite de ces prestations :

- pour le tri : les papiers, journaux, magazines (non soutenus par Citéo)
- pour l'incinération : l'énergie et les métaux récupérés par les mâchefers
- pour les déchetteries : les différents matériaux rachetés par les filières ou fédérations.

Tarifs du SYBERT 2020

- Tri : 135€ HT/t
- Incinération : 149,50€ HT/t + 6,00 €/t de TGAP
- Prévention : 1,12€ HT/hab.
- Déchetterie : 23,50€ HT/hab.
- Transport des refus de tri : 8€ HT/t
- Caractérisation : 100€ HT à l'unité
- Administration : 2,84€ HT/hab.
- Valorisation matière organique : 1,55€ HT/hab.

Prestations réglées au titre de l'année 2020	Montant € HT
Prestation de tri	1 803 000
Prestation d'incinération et TGAP comprise	4 750 000
Déchetteries	4 542 057
Prévention	216 472
Administration générale	548 912
Valorisation de la matière organique	299 582
Contribution aux travaux de l'UIOM	0
TOTAL	12 160 023

Répartition des dépenses de fonctionnement par nature

		Montant des dépenses € HT 2020
65,5%	Prestation de service	13 643 063
23,7%	Frais de personnel	4 943 009
5,1%	Dotation aux amortissements	1 063 602
2,7%	Autres services	556 647
1,9%	Fournitures	388 857
1,0%	Charges diverses et financières	218 359
	TOTAL	20 813 537

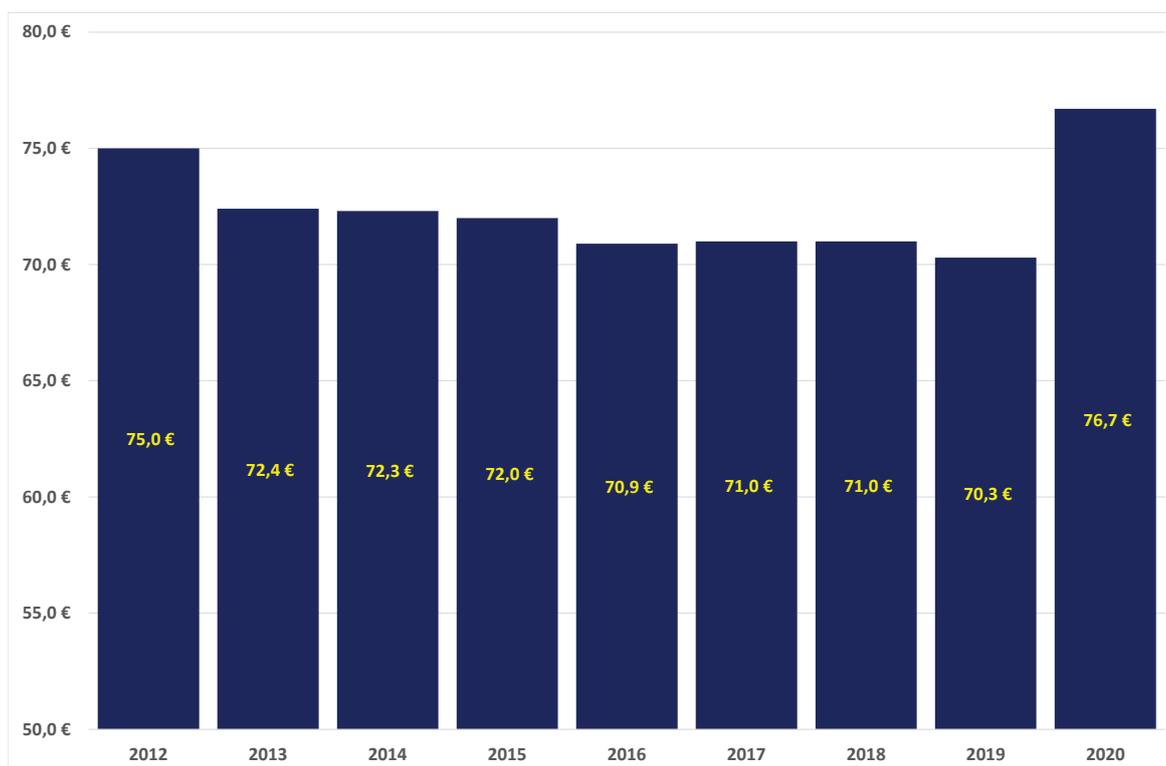
Répartition des dépenses de fonctionnement par poste

		Montant des dépenses € HT 2020	Moyenne par habitant 2020	Evolution 2020/2019
	Dépenses de collecte			
7%	Prestations confiées à des entreprises (collecte des OMR, DMR, cartons)	1 483 040	32,10 €	0,0%
23%	Prestations en régie (collecte OMR, DMR, verre)	4 721 270		
3%	Pré-collecte	622 152	3,20 €	+6,3%
2%	Communication - Prévention	412 784	2,20 €	0,0%
10%	Frais de structure	2 179 652	11,30 €	0,0%
55%	Dépenses de traitement	11 394 639	58,90 €	+0,8%
	TOTAL	20 813 537	107,70 €	+0,6%

Répartition du financement du service public

		Recettes € HT 2020	Moyenne par habitant 2020	Evolution de la moyenne / hab.
70 %	Recette de la REOM/RI des ménages	14 823 965	76,70 €	↗
13 %	Recette de la REOM/RI des non ménages	2 654 978	13,70 €	↘
14 %	Soutiens des organismes agréés	2 883 595	14,90 €	↘
2 %	Valorisation matière	471 784	2,40 €	↘
1 %	Recettes diverses	252 211	1,30 €	↘
	TOTAL	21 086 533	109,10 €	↗

Evolution du tarif moyen des ménages par hab./ an en € HT



76,7 € HT/an/hab. (TVA 10% soit 84,4 € TTC)
Redevance moyenne facturée aux ménages (+9,1%/2019)

Contrats

Du fait de la forme de gestion et de financement de la gestion des déchets, le SPGD relève des statuts du Service Public Industriel et Commercial (SPIC) nécessitant une contractualisation des relations avec les usagers producteurs de déchets sous forme d'abonnement.

	Contrats DNMA	Contrats Ménages	Population
Besançon	1 522	10 900	115 934
Périphérie	1 258	30 415	77345
TOTAL	2 780	41 315	193 279

Répartition des dépenses et recettes d'investissement du service public

	Dépenses € HT	%		Recettes € HT
Bacs et conteneurs	628 230	64%	Amortissements	1 063 602
Matériels de transport	263 070	27%	Subventions	45 184
Mobiliers et matériels	1 628	0%		
Amortissement provision équipements	89 911	9%		
Remboursement d'emprunt	0	0%		
Bat. Administratif	0	0%		
TOTAL	982 839	100%		1 108 786

3 factures de redevance incitative par an soit près de 124 000 factures éditées par an.
Taux de factures impayées < 1%

Coûts constatés de la gestion des déchets

Les coûts annoncés ci-dessous reprennent toutes les étapes de la gestion des déchets :

- Prévention, précollecte, collecte
- Transfert
- Traitement et valorisation

	Coût aidé HT / tonne	Coût aidé HT/ hab.	Evolution du coût aidé HT/hab. 2020/2019
OM résiduelles	348,90 €	49,30 €	+ 0,80 €
OM recyclables	190,20 €	12,80 €	+ 1,50 €
Verre	50,80 €	2,00 €	+ 0,10 €
Déchetteries	125,20 €	24,90 €	+ 1,00 €
TOTAL		89,00 €	+ 3,40 €

Matrice standard de présentation des coûts 2020

Matrice standard de présentation des coûts 2020 du service déchets

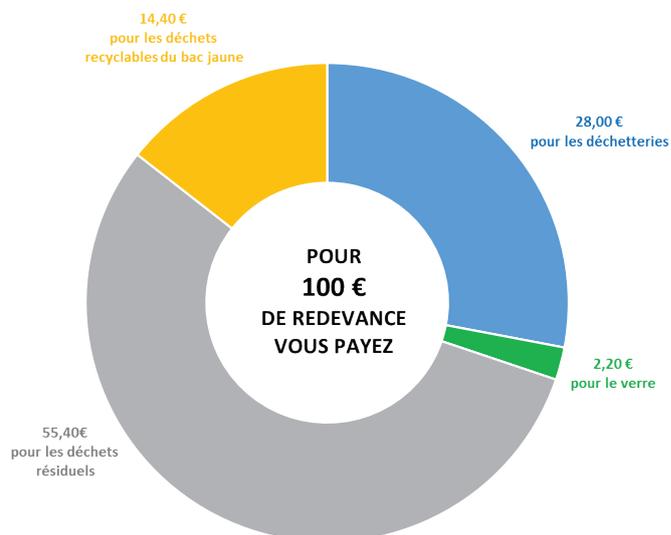
Année 2020		FLUX DE DECHETS				Total	
Montants en € HT		Ordures ménagères résiduelles	Recyclables secs des OM	verre	Déchets des déchèteries		
Population 'adhérente'						-	
Population totale desservie							
Population desservie en prestations							
Population desservie adhérente		-	-	-	-	-	
Tonnage global collecté						-	
Tonnage collecté en prestation						-	
Tonnage collecté de la collectivité		-	-	-	-	-	
Charges	Fonctionnelles						
	Charges de structure	1 131 046	538 505	242 366	267 735	2 179 652	
	Charges liées à l'intercommunalité					-	
	Communication	58 894	353 890			412 784	
	TOTAL	1 189 940	892 395	242 366	267 735	2 592 436	
	Techniques	Collecte	3 625 680	2 862 048	338 735	-	6 826 463
		Pré-collecte	349 581	272 571			622 152
		Collecte	3 276 099	2 589 477	338 735		6 204 311
		Transit/transport					-
		Traitement	5 049 582	1 767 780	35 220	4 542 057	11 394 639
		Tri/Conditionnement		1 767 780	35 220		1 803 000
		Compostage	299 582				299 582
		Incinération	4 750 000				4 750 000
		Autre valorisation énergétique					-
		Stockage				4 542 057	4 542 057
		Enlèvement et traitement des déchets dangereux					-
		Autres charges					-
	TOTAL	8 675 262	4 629 828	373 955	4 542 057	18 221 102	
	TOTAL CHARGES		9 865 202	5 522 223	616 320	4 809 792	20 813 538
	Produits	Industrielles					
Ventes de produits et d'énergie		-	304 320	167 464	-	471 784	
Matériaux			304 320	167 464		471 784	
Compost						-	
Energie						-	
Prestations à des tiers						-	
Autres produits		78 559	39 799	13 175		131 533	
TOTAL	78 559	344 119	180 639	-	603 317		
Soutien	Soutien accordé par les sociétés agréées Adelphe et Eco-Emballages	181 667	2 650 024	51 905		2 883 595	
	Aides	Aides "reprises" aux investissements	50 722	39 190			89 912
		Fonctionnement & communication					-
		Aides à l'emploi	17 356	13 410			30 766
TOTAL	68 078	52 600	-	-	120 678		
TOTAL PRODUITS		328 303	3 046 744	232 544	-	3 607 590	

Une redevance pour quels services ?

Calculée sur la base du bac gris, la redevance sert à financer l'ensemble du service de collecte et de traitement des déchets, c'est-à-dire :

- la collecte des déchets résiduels et des déchets recyclables,
- la collecte des conteneurs d'apport volontaire (verre, textiles, déchets recyclables),
- le fonctionnement des déchetteries
- le traitement des déchets collectés.

Le grand principe de la redevance incitative est de permettre à chacun de maîtriser sa facture en encourageant le tri et la réduction des déchets.



RELATION AVEC LES USAGERS



Chiffres clés

	VISITES	APPELS REÇUS	APPELS SYBERT	COURRIERS TRAITÉS	COURRIELS TRAITÉS
2020	368	31 260	14 326	306	6 262
2019	587	26 517	7 400	104	5 593
	VISITES	APPELS REÇUS	APPELS SYBERT	COURRIERS ET COURRIELS ENTRANTS	COURRIERS ET COURRIELS SORTANTS
2018	207	19 338	3 799	3 544	3 979
2017	388	16 372		3 662	9 023
2016	429	14 186		3 554	8 124
2015	429	12 961		3 263	8 104
2014	603	14 007		4 196	10 791
2013	995	16 560		7 445	9 951
2012	1 349	18 576		11 159	12 151

Accueil et courriers

La Direction Gestion des Déchets assure un accueil physique pour les usagers du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30. Cependant les usagers du service préfèrent utiliser le téléphone pour effectuer leurs demandes. Le nombre de courriels à traiter augmente chaque année de manière constante.

Dans l'objectif de répondre efficacement aux usagers, la mise en place d'un standard commun avec le SYBERT, a débuté en 2018. L'équipe de la relation usagers a reçu de nombreux appels en 2020, notamment des demandes de renseignements liées au contexte de la crise sanitaire comme l'ouverture des déchetteries du SYBERT ou la réorganisation des collectes d'ordures ménagères.

Démarche qualité – label Marianne

Dans le cadre de la démarche de qualité de Grand Besançon Métropole (label Marianne), la Direction Gestion des Déchets a obtenu une certification en décembre 2013, un premier renouvellement en juin 2015 et le second en décembre 2019. Dans le but de maintenir la qualité d'accueil, la Direction Gestion des Déchets tient compte des suggestions et avis des usagers, met en place des plans de formation pour ses agents ainsi qu'un plan de communication à destination des usagers.

Taux de couverture moyen des appels téléphoniques : 95 %
Mails répondus dans les délais : 97 %
Courriers répondus dans les délais : 93 %

Portail Internet

Ce service en ligne, gratuit, permet aux usagers d'accéder aux informations relatives à leurs contrats avec la Ville de Besançon et Grand Besançon Métropole. Ainsi, chaque usager, en se connectant, peut interagir sur son contrat d'abonnement :

- compléter et renvoyer en ligne des formulaires interactifs demandant l'ouverture de son contrat d'abonnement, sa résiliation et les modifications de volume de bac
- consulter ses données de production de déchets (nombre de levées et pesées)
- poser des questions relatives au contrat.

12 288 personnes sont abonnées à la prestation déchets de Besançon-eMoi, soit 18 % de plus par rapport à 2019

20 308 paiements ont été effectués en ligne en 2020 soit 39 % de plus par rapport à 2019.

Appropriation de la redevance incitative en habitat collectif

Depuis 2012, date de la mise en place de la redevance incitative, différents programmes d'aide à l'appropriation de la redevance incitative ont été mis en place en habitat collectif. Il s'agit d'un accompagnement qui est proposé aux habitants de l'habitat vertical pour mieux gérer le tri et les principes de la RI. L'habitat collectif est une priorité pour la gestion des déchets.

Cet accompagnement vise à :

- améliorer la gestion des déchets sur les différents sites suivis,
- diminuer les déchets résiduels et améliorer le tri en vue d'une meilleure maîtrise des charges locatives,
- améliorer le cadre de vie de l'immeuble et des quartiers.

Le premier programme s'est déroulé de 2012 à 2015 dans le cadre d'un projet européen. Depuis, 3 programmes ADEME se sont succédés.

Les sites sont suivis durant un an par une équipe de 3 conseillers du tri de la Direction Gestion des Déchets. L'accompagnement d'un site comprend 3 grandes étapes :

- un diagnostic du fonctionnement de la gestion des déchets
- la mise en œuvre d'un plan d'actions avec des actions techniques pour améliorer les locaux, optimiser leur fonctionnement, améliorer les équipements de proximité et des actions de sensibilisation adaptées à chaque site
- un bilan après accompagnement est proposé au bailleur avec des propositions d'amélioration

Le travail est partenarial : avec les bailleurs sociaux, les gestionnaires privés, les associations de locataires, le SYBERT et les services de la Ville et de Grand Besançon Métropole. Les indicateurs définis préalablement permettent d'évaluer les actions (poids de déchets résiduels, de déchets recyclables, niveau de RI, nombre de stop pub, mise en place compostage, PAV verre, textile,...).

En 2020, 86 sites ont été suivis, 2 995 logements et 6 453 habitants ont été concernés par ce programme d'accompagnement.

Le protocole d'accord avec les bailleurs sociaux sur le quartier de Planoise

Acté fin 2018, le protocole d'accord politique a permis de mettre en place un travail de partenariat entre la Direction Gestion des Déchets et les bailleurs sociaux basé sur 3 axes de travail.

Axe 1 : la mise en place d'un nouveau schéma de collecte en 2019 permettant la sortie et la rentrée des bacs à déchets le jour même de la collecte. Cette modalité est active pour près de 90% des adresses du quartier de Planoise. Les attendus sont d'une part, une occupation du domaine public lors de la présentation des bacs moins longue et donc une amélioration du cadre de vie et d'autre part une réduction des apports extérieurs.

Axe 2 : l'amélioration du fonctionnement du local à déchets. Il s'agit du suivi des adresses identifiées comme présentant tous les pré-requis à un bon fonctionnement mais nécessitant la mise en œuvre d'actions contribuant à l'amélioration du fonctionnement du local à déchets. Les principaux critères de suivi sont:

- la rotation régulière des bacs dans le local
- le placement des bacs à l'intérieur du local
- l'éclairage et le nettoyage...

A ce titre plusieurs formations ont été dispensées auprès des gardiens et du personnel des sociétés prestataires intervenant dans les locaux à déchets.

Dans le cadre de cet axe de travail, les bailleurs s'engagent à fournir à la Direction Gestion des Déchets des données chiffrées (nombre de logements vacants par adresse, nombre d'habitants) ce qui permet ensuite la fourniture de données sur la fluctuation des poids de déchets résiduels et recyclables pour étudier le comportement des usagers afin d'adapter la dotation et les actions de communication.

Des réunions quadrimestrielles sont organisées avec les bailleurs sociaux qui permettent de fixer des objectifs pour la direction et pour le bailleur.

Axe 3 : la réhabilitation des locaux à déchets. Géré par le service qualité de la Direction Gestion des Déchets, cet axe est directement lié au niveau de réalisation du NPRU (Programme de Renouvellement Urbain). Par ailleurs, le service qualité continue l'instruction des permis de construire et conseille les bailleurs quant à la construction des locaux en précisant les prescriptions et les recommandations du service déchets.

L'objectif principal du règlement de collecte et de facturation est de définir les conditions d'application du service public à disposition des usagers du service. Ce document précise toutes les modalités qui s'appliquent pour le placement, le retrait des bacs, la collecte, la facturation...

L'intégralité de ce document est disponible sur demande ou consultable via le site Internet de Grand Besançon Métropole. Les éléments principaux à retenir sont récapitulés dans une version plus synthétique et pédagogique «L'essentiel».

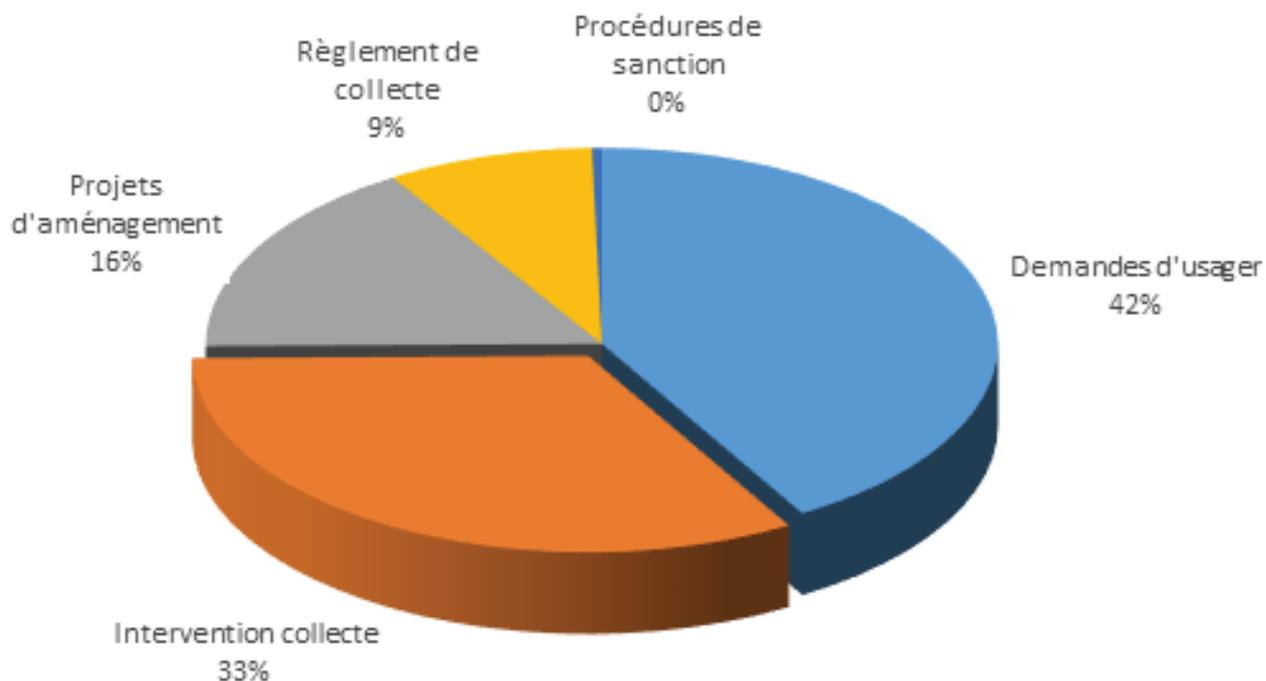
Huit référents territoriaux représentent la Direction Gestion des Déchets auprès de l'utilisateur, en étant les garants auprès de ceux-ci du respect des conditions définies entre le client/usager et le Service Public de Gestion des Déchets, en faisant notamment le lien avec les autres services de la Direction.

Ils s'assurent de la qualité du service rendu par les opérateurs de collecte (régie ou prestataires) et de l'équité de traitement sur l'ensemble du territoire de la communauté urbaine.

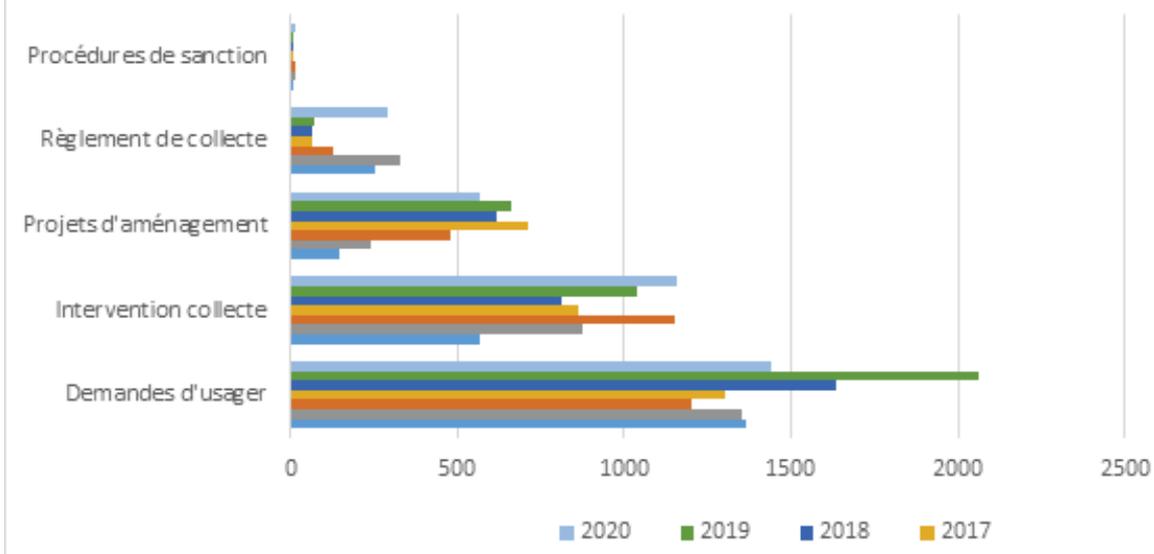
Ils sont assermentés pour constater les infractions au règlement de collecte du Service Public de Gestion des Déchets. Ils réalisent des contrôles quotidiens au cours des tournées de collecte, vérifient le contenu des bacs, les conditions d'entreposage, la conformité des conteneurs (propreté, équipement en puce RFID...) ou encore leurs conditions de présentation de collecte.

Chiffres clés

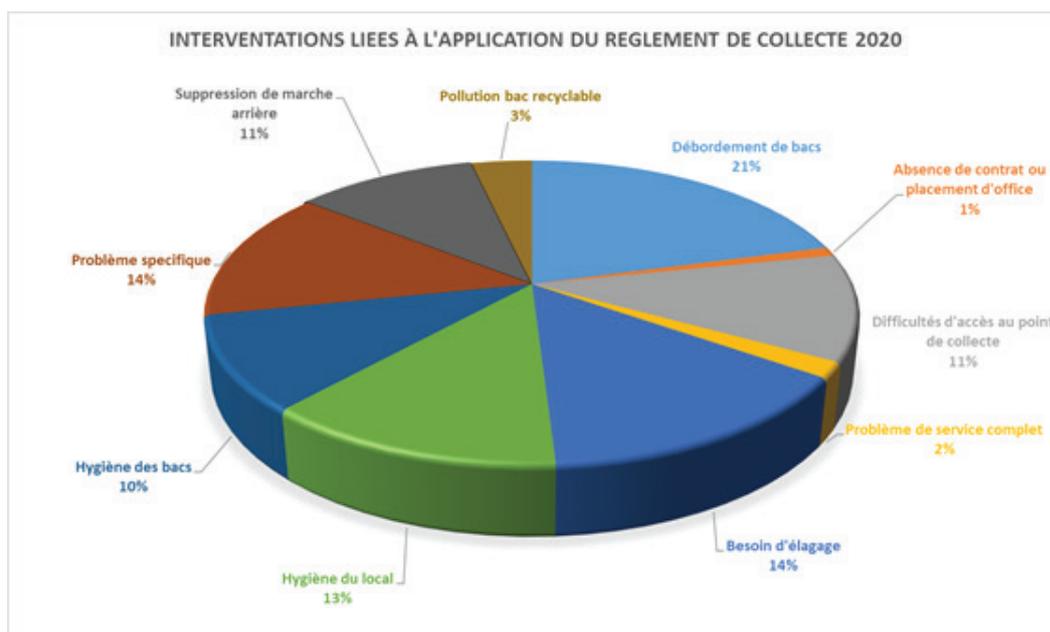
Chiffres clés du Service Qualité en 2020



Evolution des missions 2014 à 2020



Application du règlement de collecte et de facturation



275 courriers de rappel à l'ordre ont été envoyés à des usagers.

Un contrôle quotidien et régulier est réalisé par l'agent de collecte avant de collecter le bac de déchets recyclables.

Principales erreurs de tri depuis l'extension du geste de tri :

- sacs d'ordures ménagères résiduelles
- déchets recyclables enfermés dans un sac ou imbriqués
- déchets verts, textiles, petits appareils ménagers types poêle, casserole, sèche-cheveux
- verre

Ne sont pas recyclables :

- les boîtes, flacons, contenant les restes, les papiers gras et salis
- déchets dangereux : seringue, objet coupant, explosif, produit toxique
- cadavres d'animaux, gros encombrants.

En 2020, ces erreurs engendrent un surcoût de 454 300 €.

Pour limiter ces erreurs de tri, des mesures de communication et d'information envers les usagers ont été réalisées en partenariat avec le SYBERT. Ces actions de sensibilisation se poursuivront en 2021.

En habitat individuel, un contrôle visuel des bacs jaunes est réalisé avant la levée : en cas de pollutions (erreurs de tri), une étiquette rouge est posée sur le bac pollué ; le bac ne sera pas collecté, l'utilisateur devra retrier ce bac et le présenter à la prochaine collecte.

En habitat collectif, le couvercle du bac jaune contenant des erreurs de tri est condamné par un adhésif et ne sera pas collecté avec les recyclables (il pourrait polluer l'ensemble d'une tournée dans le camion). Pour des raisons d'hygiène et parce qu'il est difficile en habitat collectif de demander aux habitants d'un immeuble de retrier le bac, celui-ci sera collecté avec le bac gris

2% du tonnage recyclable (1,6 % en 2019), soit 252 tonnes de déchets recyclables ont été écartées en amont de la collecte correspondant à des bacs recyclables contenant une part importante d'ordures ménagères résiduelles. Pour 2020, le taux de refus de tri moyen de 24,8 %

Mission qualité

1443 enquêtes qualité ont été réalisées en 2020. 30 % des demandes reçues par le service public de gestion des déchets font l'objet d'une enquête et d'un contact personnalisé.

Il s'agit :

- soit des interventions suite à des demandes d'utilisateurs concernant principalement des réclamations : non remisage des bacs après la collecte ou absence de collectes ponctuelles inhérentes aux difficultés de passages des équipes de collecte (élagages, travaux, stationnement gênants, neige, etc..).

- soit des interventions pour des contrats particuliers : lors d'une demande d'ouverture ou de modification du contrat d'abonnement, il peut être nécessaire pour des cas complexes (activité commerciale, regroupement d'utilisateurs sur un même contrat, etc...) qu'un référent territorial se déplace et rencontre les usagers afin de définir les modalités de collecte et la dotation nécessaire.

Liens entre la collecte et l'utilisateur

1155 interventions auprès des usagers en amont des collectes pour garantir et pérenniser la prestation régulière et sécurisée d'enlèvement des déchets : besoin d'élagage, récupération de clés pour accéder aux bacs ou encore déplacement du point de collecte.

Accompagnement à la gestion des dépôts sauvages

Pour répondre à la demande des maires souhaitant des informations sur les différentes procédures de gestion des dépôts sauvages de déchets, Grand Besançon Métropole a élaboré un mémento sur la gestion de ceux-ci.

Ces actes d'incivilités sont de deux natures et peuvent donc faire l'objet de procédures différentes et néanmoins complémentaires :

- 1ère situation : dépôts de sac(s) à côté des bacs les jours de la collecte : Grand Besançon Métropole peut intervenir dans le cadre de son pouvoir de police spéciale lié au respect du Règlement de collecte.

En cas de récidive ou de maintien de la situation, Grand Besançon Métropole peut émettre une facture correspondant aux frais d'élimination des déchets, et modifier la dotation en bacs du titulaire du contrat (procédure d'ajustement d'office).

- 2ème situation : dans tous les autres cas, le maire reste compétent par son pouvoir de police générale.

Instruction des nouveaux projets d'aménagement.

Cette mission consiste à définir des préconisations à destination des architectes, maîtres d'œuvres ou service urbanisme visant à assurer un service conforme aux objectifs d'hygiène et sécurité pour ce qui concerne le dimensionnement des zones de stockage de déchets et la construction des voiries nécessaires à la circulation des camions de collecte.

L'adhésion de la majorité des communes de Grand Besançon Métropole au service mutualisé d'instruction des actes du droit des sols a eu pour conséquence une forte augmentation de la sollicitation du service public de gestion des déchets pour des avis relatifs à des projets d'aménagement. Toutefois, ce travail est indispensable puisqu'il permet de garantir un service de collecte conforme aux règles de sécurité, de prévention et de protection de la santé pour les agents de collecte. Il facilite également à terme le travail des agents d'entretien ou des gardiens d'immeubles.

566 nouveaux projets d'aménagement instruits en 2020.



Traitement des situations de collecte dangereuses

À l'issue d'un diagnostic réalisé en 2015, les élus de Grand Besançon Métropole ont validé en décembre 2015, lors d'une Conférence des Maires, la démarche de résorption des situations accidentelles en collecte (359 marche-arrière référencées sur le territoire historique).

Depuis le démarrage du projet, les référents territoriaux de la Direction Gestion des Déchets se sont rendus dans les communes concernées à la rencontre des maires et des usagers pour évoquer cette problématique et mettre en œuvre les solutions concrètes : aménagements de voirie ou points de regroupement.

80% des marches-arrière répertoriées sur « le Grand Besançon historique » ont déjà été traitées. La démarche s'est poursuivie également sur les 15 nouvelles communes qui ont rejoint la communauté urbaine en 2017. Sur les 113 nouveaux cas identifiés, environ 50% des situations ont été résolues depuis 2019.

Pour quelques cas jugés très complexes (environ 5%), il a été retenu une solution alternative élaborée en concertation avec les représentants des communes concernées. Il s'agit de mettre à disposition des usagers des sacs prépayés qu'ils éliminent par l'intermédiaire de conteneurs collectifs avec accès privés.

Ainsi, en 2020, cette solution a été mise en oeuvre pour la 1ère fois sur une commune périphérique.



TARIFS ANNUELS APPLICABLES DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2020

(en application de la délibération du Conseil Communautaire du Grand Besançon du 16/12/2019)

Tarifs annuels 2020 - Part fixe abonnement - en € TTC (TVA 10 %)

PAR BAC À DÉCHETS RÉSIDUELS ET SELON NIVEAU DE SERVICE	60 litres	80* litres	120/140 litres	180 litres	240 litres	330 litres	500 litres	660* litres	750 litres	1100 litres
1 Besançon centre-ville service complet inclus (a)	129,46	-	190,39	224,14	277,51	354,64	492,33	-	725,76	1 036,86
2 Besançon hors centre	116,91	-	163,58	190,29	232,90	297,25	406,04	-	596,32	849,35
Option service complémentaire (b)	27,50	-	27,50	29,70	39,60	49,50	71,50	-	104,50	148,50
3 Communes en zones agglomérées de + de 2000 hab.	109,93	-	152,59	174,00	215,75	273,48	370,62	478,50	544,81	-
4 Communes en zones agglomérées de - de 2000 hab. (c)	102,23	120,45	137,19	154,75	188,80	218,48	318,92	412,50	467,81	-

+ Tarifs annuels 2020 - Part variable poids/levée - en € TTC (TVA 10%)

PAR BAC ET SELON VOLUME DU BAC À DÉCHETS RÉSIDUELS	60 litres	80* litres	120/140 litres	180 litres	240 litres	330 litres	500 litres	660* litres	750 litres	1100 litres
Coût unitaire de la levée	2,64	2,64	2,64	2,64	2,64	2,90	3,26	3,52	3,69	4,35
Prix au kg des déchets résiduels	0,246 € TTC/kg									

- (a) Sortie et rentrée des bacs par les agents de collecte, service complet inclus dans la part abonnement.
 (b) Sortie et rentrée des bacs par les agents de collecte, service sur demande. Prestation non disponible pour les communes périphériques.
 (c) Cas particuliers des gros producteurs dotés de bacs d'un volume global supérieur ou égal à 500 litres :



NIVEAUX DE SERVICE DE LA GESTION DES DÉCHETS DANS LE GRAND BESANÇON

1 Besançon centre-ville : collecte des déchets résiduels deux fois par semaine, recyclables en apport volontaire, service de collecte complet inclus (sortie et rentrée des bacs par les agents de collecte).

2 Besançon hors centre : collecte des déchets résiduels et recyclables une fois par semaine, service complémentaire sur demande (sortie et rentrée des bacs par les agents de collecte).

3 Communes en zones agglomérées de + de 2000 hab. : collecte des déchets résiduels une fois par semaine, recyclables une fois toutes les deux semaines, service complémentaire non disponible.

AVANNE-AVENEY • BEURE • CHALEZEULE • CHÂTILLON-LE-DUC • ÉCOLE-VALENTIN • FRANOIS GRANDFONTAINE • LES AUXONS • MISEREY-SALINES • MONTFAUCON • MONTFERRAND-LE-CHÂTEAU MORRE • NOVILLARS • PIREY • POUILLEY-LES-VIGNES • ROCHE-LEZ-BEAUPRÉ • SAINT-VIT • SAÛNE SERRE-LES-SAPINS • THISE

4 Communes en zones agglomérées de - de 2000 hab. : collecte des déchets résiduels et recyclables une fois toutes les deux semaines en alternance, service complémentaire non disponible.

AMAGNEY • AUDEUX • BONNAY • BOUSSIÈRES • BRAILLANS • BUSY • BYANS-SUR-DOUBS • CHALÈZE CHAMPAGNEY • CHAMPOUX • CHAMPVANS-LES-MOULINS • CHAUCENNE • CHEMAUDIN ET VAUX CHEVROZ • CUSSEY-SUR-L'OGNON • DANNEMARIE-SUR-CRÊTE • DELUZ • DEVECEY • FONTAIN GENEUILLE • GENNES • LA CHEVILLOTTE • LA VÈZE • LARNOD • LE GRATTERIS • MAMIROLLE • MARCHAUX-CHAUDFONTAINE • MAZEROLLES-LE-SALIN • MÉREY-VIEILLEY • NANCRAÏ • NOIRONTE • OSSELLE-ROUTELLE PALISE • PELOUSEY • POUILLEY-FRANÇAIS • PUGEY • RANCENAY • ROSET-FLUANS • TALLENNAY • THORAISE TORPES • VAIRE • VELESMES-ESSARTS • VENISE • VIEILLEY • VILLARS-ST-GEORGES • VORGES-LES-PINS

TARIFS ANNUELS APPLICABLES DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2020

(en application de la délibération du Conseil Communautaire du Grand Besançon du 16/12/2019)

Tarifs annuels 2020 - Part fixe abonnement - en € TTC (TVA 10 %)					
PAR BAC À DÉCHETS RÉSIDUELS ET SELON CHOIX FRÉQUENCE DE COLLECTE DES DÉCHETS RÉSIDUELS	240 litres	330 litres	500 litres	660* litres	750 litres
Collecte 1 x par semaine	215,75	273,48	370,62	478,50	544,81
Ou collecte 1 x toutes les 2 semaines	188,80	218,48	318,92	412,50	467,81

+ Tarifs annuels 2020 - Part variable poids/levée - en € TTC (TVA 10 %)					
PAR BAC, SELON VOLUME DU BAC À DÉCHETS RÉSIDUELS	240 litres	330 litres	500 litres	660* litres	750 litres
Coût unitaire de la levée	2,64	2,90	3,26	3,52	3,69
Prix au kg des déchets résiduels	0,246 € TTC/kg				

* Ce modèle n'est plus proposé en remplacement.



4 Communes en zones agglomérées de - de 2000 habitants

AMAGNEY • AUDEUX • BONNAY • BOUSSIÈRES • BRAILLANS • BUSY • BYANS-SUR-DOUBS • CHALÈZE • CHAMPAGNEY • CHAMPOUX • CHAMPVANS-LES-MOULINS • CHAUCENNE • CHEMAUDIN ET VAUX • CHEVROZ • CUSSEY-SUR-L'OGNON • DANNEMARIE-SUR-CRÈTE • DELUZ • DEVECEY • FONTAIN • GENEUILLE • GENNES LA CHEVILLOTTE • LA VÈZE • LARNOD • LE GRATTERIS • MAMIROLLE • MARCHAUX-CHAUFONTAINE • MAZEROLLES-LE-SALIN • MÉREY-VIEILLEY • NANCRAV NOIRONTE • OSSELLE-ROUTELLE • PALISE • PELOUSEY • POUILLEY-FRANÇAIS PUGÉY • RANCENAY • ROSET-FLUANS • TALLENAY • THORAISE • TORPES VAIRE • VELESMES-ESSARTS • VENISE • VIEILLEY • VILLARS-ST-GEORGES VORGES-LES-PINS.

BOM : Benne à ordures Ménagères

CAUE : Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement

CNAMTS : Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés

DASRI : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux

DEEE : Déchet d'Équipement Électrique et Électronique

DGD : Direction Gestion des déchets

DIB : Déchet Industriel Banal ; déchet ni inerte, ni dangereux, généré par les entreprises

DNMA : Déchets Non Ménagers Assimilés

ELA : Emballage pour Liquide Alimentaire (ex. : Tetrapak)

EMR : Emballage Ménager Recyclable

Encombrants : Déchets volumineux aussi appelés «monstres»

EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale

EVRP : Évaluation des Risques Professionnels (Code du travail livret 2 titre 3 «Hygiène et sécurité au travail»)

ISDD : Installation de Stockage des Déchets Dangereux (ancien CET I)

ISDI : Installation de Stockage des Déchets Inertes (ancien CET III)

ISDND : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ancien CET II)

ITM : Installation de tri et massification

MODECOM : Méthode de caractérisation des ordures ménagères

PAP : Porte À Porte

PAV : Point d'Apport Volontaire

PEBD : Polyéthylène Basse Densité (ex. : sac de collecte)

PEHD : Polyéthylène Haute Densité (ex. : bouteille de lait opaque)

PET INC : Polyéthylène Téréphtalate incolore (ex. bouteille d'eau non colorée)

PET col : Polyéthylène Téréphtalate coloré (ex. : bouteille d'eau colorée)

REFIOM : Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères

REOM : Redevance d'Enlèvement des ordures Ménagères

RFID : « Radio Frequency Identification », en français, « Identification par Radio Fréquence »

RI : Redevance Incitative

RGP : Recensement Général de la Population (toutes les populations prises en compte dans ce rapport sont sans double compte)

SPGD : Service Public de Gestion des Déchets

SPIC : Service Public Industriel et Commercial

SYBERT : Syndicat de Besançon et de sa Région pour le Traitement des déchets

TEOM : Taxe d'Enlèvement des ordures Ménagères

TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée

UIOM : Unité d'Incinération des Ordures Ménagères



Direction Gestion des Déchets

Accueil du public :
94 avenue Clémenceau
à Besançon
de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30

Courrier :
4 rue Gabriel Plançon
25 043 Besançon cedex

[gestion-dechets@
grandbesancon.fr](mailto:gestion-dechets@grandbesancon.fr)

Tél : 03 81 41 55 35

www.grandbesancon.fr

 **Grand
Besançon
Métropole**